

REUNION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 14 novembre à 10 heures 03 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Frédéric DEMULE, suppléant Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, M. Emmanuel NOIRET, Mme Françoise RAGUENEAU M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Valérie DEVAUX, Mme Monique EVRARD, Mme Jocelyne MARTIN, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue les membres de l'Assemblée et souligne la présence dans l'assistance de M. Christian MANABLE. Il renouvelle ses remerciements à l'adresse de M. le Président du Conseil régional et à ses services pour la mise à disposition aux élus départementaux de l'hémicycle de la Région.

M. le Président rappelle que la prochaine réunion de la Commission permanente est prévue le 5 décembre 2022 à 10 heures 30 au sein de ce même hémicycle.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Jacques FAVRE, nommé directeur des sports au sein de la Direction générale adjointe chargée du développement de la personne et des territoires. Il précise que des documents ont été déposés sur table et invite les membres de l'Assemblée à en prendre connaissance.

Il est procédé au vote à mains levées du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 affiché à l'entrée de la salle qui est adopté à l'unanimité.

Afin d'apporter quelques précisions sur le déroulé de la séance, M. le Président indique qu'il va prononcer son discours d'ouverture et que les présidents de groupe seront ensuite invités à prendre la parole. Il appelle enfin l'attention des membres de l'Assemblée sur le document relatif aux risques de conflits d'intérêt déposé sur table afin qu'ils s'y réfèrent au fur et à mesure de l'examen des rapports.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET ; M. SOMON pour Mme HIVER, Mme EVRARD pour M. NOIRET, Mme MARTIN pour M. HERTAULT, Mme DEVAUX pour M. de JENLIS.

M. le Président prononce son discours d'ouverture qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Chaque président de groupe prend ensuite la parole afin de donner lecture de leur discours respectif.

(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figure en annexe au présent procès-verbal : M. BEUVAIN pour le groupe « Gauche Démocrate Républicaine » ; M. TONOLLI pour le groupe « Avenir solidaire et durable » ; M. FAUVET pour le groupe « La Somme en commun » ; Mme DELÉTRÉ pour le groupe « Unis pour la Somme » ; M. DUFLOT pour le groupe « Somme droite, centre et indépendants »).

M. le Président annonce qu'en l'absence de Mme DEVAUX, le secrétariat de séance est assuré par M. DEMULE. Il ajoute que Mme DEVAUX a donné pouvoir à M. de JENLIS.

M. le Président revient ensuite sur certains propos prononcés au cours de leurs interventions respectives par les présidents de groupe qu'il juge inexacts.

S'adressant à M. BEUVAIN, il réaffirme sa volonté d'ouverture et d'écoute à l'égard de l'opposition. Pour exemple, il rappelle notamment qu'une invitation au séminaire de l'Assemblée a été adressée à l'ensemble des élus, invitation qui manifeste la volonté explicite d'associer tous les élus aux travaux menés. M. le Président remarque, à cette occasion, le nombre peu important d'élus de l'opposition inscrits aux ateliers de la Fresque du Climat, malgré l'invitation qui leur a été faite. Quant à la remise en cause par M. BEUVAIN de la « main tendue » de la majorité vers l'opposition, M. le Président rappelle la mise en place du dispositif « coup de pouce alimentaire », pour un million d'euros. Ce dispositif, proposé par l'opposition et auquel la majorité a adhéré manifeste de sa part une réelle attitude d'écoute et d'ouverture qui ne saurait être remise en cause par l'opposition.

M. le Président souligne que les commissions thématiques se réuniront prochainement afin de préparer le Budget Primitif 2023 (BP 2023) et que dans ce cadre, les présidents de groupe pourront constater que les sujets évoqués dans leurs interventions respectives seront intégrés dans ledit budget. Il appelle l'attention des membres de l'opposition sur les objectifs du débat d'orientation budgétaire qui ne peut avoir le même niveau de détail que le budget primitif lui-même. Il considère donc que certaines critiques et propositions émises précédemment dépassent en réalité le débat de ce jour.

Répondant aux remarques visant à qualifier d'insuffisantes les actions mises en œuvre par la collectivité pour accompagner les bénéficiaires du RSA, M. le Président rappelle que, contrairement à ce qui est affirmé, le dispositif de reprise d'activité permettant aux bénéficiaires du RSA de cumuler allocation et salaire pendant trois mois existe dans le département, ce qui a déjà été rappelé dans cet hémicycle. Il indique qu'à sa connaissance, aucun autre Département en France ne va aussi loin que le Département de la Somme en matière d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA. Il précise, à cet égard, que le budget consacré aux actions d'insertion équivaut à 17 % du montant global de l'allocation RSA, alors que la moyenne nationale est inférieure à 10 %. Afin de confirmer l'action exemplaire du Département en ce domaine, M. le Président suggère qu'une analyse comparative soit réalisée en ce qui concerne les Départements dirigés par la gauche.

Revenant sur les propos tenus par les présidents de groupe qui ont évoqué les revendications du syndicat professionnel majoritaire du SDIS, M. le Président rappelle tout d'abord qu'il a l'honneur de présider cette instance depuis 2015 et que, depuis cette date, le maximum a été fait en matière d'évolution du régime indemnitaire compte tenu des moyens disponibles. Il invite les membres de l'Assemblée à appréhender les revendications syndicales dans le contexte actuel des élections professionnelles, et à ne pas formuler de critiques hâtives dans le cadre du présent débat d'orientations budgétaires alors que celui-ci a justement vocation à définir les grandes lignes du futur budget primitif. Il indique qu'ils découvriront dans les prochains jours la dotation en faveur du SDIS prévue au BP 2023, qui va traduire un engagement supplémentaire substantiel. Il souligne, enfin, que les crédits d'investissement en faveur de ce dernier n'ont jamais été aussi importants et remercie à cet égard les maires et les présidents de communautés de communes qui contribuent à l'investissement dans les casernes.

S'adressant à M. TONOLLI, M. le Président le remercie pour les mesures proposées dans le cadre des Assises des métiers de l'accompagnement qui témoignent de sa contribution au débat. Il précise qu'un certain nombre d'entre elles sont déjà mises en œuvre déjà et que d'autres seront étudiées.

Afin de répondre aux critiques formulées en matière de rémunération des agents départementaux, M. le Président rappelle que plusieurs augmentations, de natures différentes, ont été accordées et précise les domaines concernés : augmentation de 3.5% du point d'indice, Ségur en faveur des travailleurs sociaux, revalorisation des traitements des catégories B et C en cours de mise en œuvre, revalorisation des salaires des assistants familiaux et des indemnités kilométriques pour les agents ; doublement des principaux montants du complément indemnitaire annuel (CIA) pour les agents, mise en place du forfait mobilité durable.

Abordant le sujet du management au sein de l'administration départementale, M. le Président indique qu'on relève annuellement en son sein environ 380 agents absents, en position d'arrêt maladie, ce qui selon lui, ne pourrait être supporté par aucune organisation du secteur privé. Il rend hommage, à cet égard, au travail de Mme TARTAR, directrice générale des ressources humaines, juridiques et logistiques, qui encourage et accompagne efficacement les agents de retour au travail après une absence pour longue maladie.

S'agissant des chiffres énoncés par M. FAUVET à l'appui de ses propos sur le FSL, M. le Président souligne l'inexactitude des informations fournies et l'invite à n'évoquer la subvention d'équilibre qu'à la lumière des contributeurs nouveaux à hauteur de 186 000 €. M. le Président considère qu'une telle présentation traduit une posture de sa part, peu propice à un débat apaisé.

M. le Président revient sur les modalités d'attribution des chèques « Coup de pouce » et précise que la remise est parfois effectuée sur rendez-vous afin qu'une évaluation des situations individuelles des bénéficiaires soit réalisée et qu'un accompagnement social supplémentaire puisse ainsi être proposé. M. le Président réaffirme que les difficultés des personnes ne sauraient être réglées par la distribution de chèques qui selon lui, peuvent avoir pour effet d'installer ces personnes sous dépendance, ce à quoi il est fermement opposé. Il redit sa volonté d'œuvrer afin d'aider les personnes en difficulté à sortir de la précarité et considère que des moyens considérables sont mobilisés pour atteindre cet objectif. Il précise que le budget primitif 2023 va, par ailleurs, être marqué par une augmentation significative des politiques sociales du Département.

Par ailleurs, en réponse aux allégations de l'opposition pointant une démarche de suppression de postes au sein de l'administration, M. le Président rappelle que de nombreux postes ont été créés et cite les neuf emplois permanents, les soixante-huit postes d'apprentis, et les vingt-huit postes de contractuels. Il souligne également qu'au sein de la direction de l'enfance, l'évolution substantielle du budget, passé de 73 millions d'euros en 2021 à 93 millions d'euros en 2022, n'a pu être concrétisée que grâce à des effectifs renforcés au sein des services concernés.

M. le Président revient ensuite sur les reproches exprimés à l'encontre de l'action départementale en matière climatique. Il rappelle notamment le rôle de l'AMEVA, et précise que les contributions financières du Département prévues au budget primitif 2023 vont augmenter substantiellement afin de répondre aux besoins et aux investissements à venir.

A l'attention des membres de l'opposition qui véhiculent l'idée selon laquelle le Département thésauriserait, M. le Président explique à nouveau la nécessité pour une collectivité de présenter une situation financière saine, et de veiller à ne pas dégrader les indicateurs grâce auxquels il est possible, en cas de besoin, d'obtenir des emprunts bancaires et de présenter les garanties nécessaires à leurs remboursements et au désendettement de la collectivité. Il ajoute que cette nécessaire prudence financière ne constitue toutefois pas un obstacle à sa volonté d'agir mais invite chacun à prendre en compte les délais qui s'imposent entre les idées et leurs concrétisations.

M. le Président achève ses réponses aux interventions des présidents de groupe en leur indiquant que certaines alertes précédemment formulées sont d'ores et déjà prises en compte dans la proposition du budget primitif qui leur sera présentée.

En sa qualité de secrétaire de séance, suppléant Mme DEVAUX, M. DEMULE rappelle les trois motions déposées à l'occasion de la session par les groupes « Somme en commun », « Gauche démocratique et républicaine », et « Avenir solidaire et durable » :

- en première commission, une motion intitulée « Dialogue social et conditions de travail des agents du Département : il faut un audit et une stratégie » ;

- en deuxième commission, une motion intitulée « Le département de la Somme s'engage à protéger, aider et accompagner les Samariens face à la hausse des énergies » ;

- en troisième commission, une motion intitulée « Faire du département de la Somme un territoire engagé pour la transition écologique ».

(La séance est suspendue à 12 heures 13)

(La séance, suspendue à 12 heures 13, est reprise à 14 heures 41)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Jean-Michel BOUCHY M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, Mme Valérie DEVAUX, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE. M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, M. Emmanuel NOIRET, Mme Françoise RAGUENEAU M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : M. Arnaud BIHET, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Margaux DELETRE, Mme Monique EVRARD, M. Olivier JARDE, M. Wilfried LARCHER, Mme Jocelyne MARTIN, M. Laurent SOMON

Le quorum étant atteint, M. le Président reprend la séance.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme EVRARD pour M. NOIRET, M. BIHET pour M. de JENLIS, Mme DELÉTRÉ pour Mme de WAZIERS, M. JARDÉ pour Mme CARTON, M. SOMON pour Mme HIVER, Mme MARTIN pour M. HERTAULT, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. LARCHER pour Mme HEROUART.

22.1.41 - OPÉRATIONS FINANCIÈRES - DECISION MODIFICATIVE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, M. STOTER et le groupe « Avenir solidaire et durable » s'abstenant.

22.1.42 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président confirme le souhait de la majorité de continuer à investir pour le Département tout en respectant les grands principes rappelés le matin même, à savoir maîtriser des ratios fondamentaux pour ne pas mettre la collectivité en danger, sauvegarder l'équilibre entre capacité d'autofinancement et recours à l'emprunt afin d'assurer le financement des investissements ; ne pas surestimer les recettes ; ne pas reprendre de façon anticipée des résultats du compte administratif 2022 pour les recettes du BP 2023.

Mme de WAZIERS apporte des précisions sur les chiffres présentés et souligne que l'emprunt ne sera pas nécessaire.

M. le Président remercie Mme de WAZIERS pour ces informations et rappelle qu'il s'agit ici de recettes et de dépenses prévisionnelles. Il souligne le caractère atone des recettes tandis que les dépenses demeureront dynamiques, compte-tenu des engagements pris par la collectivité notamment dans le domaine social (« avenant 43 », « accords Laforcade », « Ségur de la santé »).

Il est procédé au vote électronique du rapport afin de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, M. STOTER ne prenant pas part au vote.

22.1.43 - FONDS EUROPEENS – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. STOTER indique qu'au titre du FEDER, des aides ont été perçues pour une étude hydraulique sur le secteur de Picquigny. Il interroge M. le Président sur la concrétisation prochaine des travaux évoqués.

M. le Président indique qu'une réponse lui sera donnée dès que possible.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.44 - RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président souligne que les modifications réglementaires successives qui sont intervenues dernièrement en matière de revalorisation des métiers du social et du médico-social ont généré des difficultés importantes pour les services gestionnaires de la paie, contraints de s'adapter en temps réel. Il n'en demeure pas moins que les revalorisations salariales prévues par la loi sont appliquées par l'administration départementale et à cet égard, le Président remercie Mme HIVER d'avoir précisé que le Département est allé au-delà des obligations légales pour ses agents comme pour les auxiliaires de vie, dans le cadre de l'avenant 43, même en l'absence de compensation financière satisfaisante de la part de l'Etat.

Evoquant la « prime Ségur » M. STOTER revient sur ses conditions d'attribution notamment au bénéfice de professionnels de santé susceptibles de la percevoir en cas de rattachement à la fonction publique hospitalière mais exclus en cas de détachement de ces mêmes agents au sein de l'administration départementale, tels les responsables de PMI. Il sollicite un éclaircissement sur ce sujet.

M. le Président affirme que les professionnels soignants de PMI bénéficient bien de « la prime Ségur » et précise que les reports de versement sont dus au report incessant des textes réglementaires régissant ces augmentations ; il précise que les versements auront lieu sur les paies de décembre.

Mme QUIQUEMPOIS ayant obtenu une explication sur le sujet en 2^{ème} commission, précise à l'adresse de M. STOTER que les personnels médico-sociaux en relation avec le public à proportion de 50% de leur temps de travail sont éligibles à ladite « prime Ségur ».

M. le Président apporte une nouvelle précision sur l'information fournie par Mme QUIQUEMPOIS en précisant que le critère d'éligibilité à la « prime Ségur » est l'appartenance à la filière médico-sociale en accompagnement du public indépendamment d'un temps complet ou partiel de travail.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. RENAUX pour M. LOGNON ; Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER ; Mme FONGUEUSE pour M. DUFLOT ; M. FAUVET pour Mme DARRAS.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.45 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021 – Mme Christelle HIVER, rapporteure.

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport social unique de la collectivité au 31 décembre 2021.

22.1.46 - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – Mme Christelle HIVER, rapporteure.

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

22.1.47 - MOTION - DIALOGUE SOCIAL ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DU DEPARTEMENT : IL FAUT UN AUDIT ET UNE STRATEGIE – M. BEUVAIN, rapporteur, conclusions rejetées.

Excluant toute volonté d'accusation individuelle, M. BEUVAIN explique que le vœu présenté fait écho aux témoignages des personnels de l'administration départementale qui lui ont fait part de leur grand désarroi dans l'exécution de leurs missions. Il évoque notamment la surcharge de travail des personnels ayant pour mission l'accompagnement social et l'enfance et souligne que des dysfonctionnements au sein des services ont déjà été signalés en 2021. M. BEUVAIN précise que l'audit réclamé à travers la présente motion permettrait d'obtenir une description objective et neutre des conditions de travail des agents du Département qui, selon lui, « donnent la meilleure image de l'action de la collectivité ».

La parole ayant été donnée à Mme HIVER sur ce sujet relatif aux ressources humaines, celle-ci reprend une phrase du texte présenté dans laquelle les groupes d'opposition déclarent que « sans les agents du Département, il ne peut y avoir de réussite de nos politiques et de nos dispositifs ». M. HIVER indique partager avec l'exécutif cette réalité, qualifiée d'évidente, et souligne qu'un dispositif « souffrance au travail » est déjà en place au sein de l'administration départementale et est accessible par saisine directe à tous les agents qui estiment en avoir besoin. Elle rappelle également l'existence du pôle « Qualité de vie au travail » dont la mission est de veiller au maintien des meilleures conditions de travail pour les agents de tous les services et qui a été très présent pendant la crise sanitaire.

En réponse à la demande d'audit formulée dans la motion présentée, Mme HIVER souligne qu'un diagnostic interne a d'ores et déjà été réalisé en toute objectivité et impartialité. Quant à la demande de stratégie exprimée également dans la motion, Mme HIVER rappelle que le schéma directeur des ressources humaines répond pleinement à cet objectif. Il a été préparé et présenté une première fois aux représentants du personnel sortants à la suite du diagnostic réalisé par les services de Mme TARTAR. Madame Hiver rappelle les axes de ce schéma, permettant de répondre aux enjeux en termes de stratégie de ressources humaines. Elle précise que ce schéma directeur sera présenté aux nouveaux représentants du personnel qui seront élus à l'issue des prochaines élections professionnelles prévues en décembre. Elle souligne que ce schéma n'a, à ce jour, été présenté à aucun membre de l'Assemblée et le sera à l'issue des élections professionnelles.

Mme HIVER confirme les chiffres avancés par M. le Président le matin même qui mettait en exergue pour 2022, la création de neuf postes permanents et soixante-huit postes d'apprentis ; elle rappelle, par ailleurs, pour 2021, la création de vingt-huit postes dont sept postes d'apprentis et pour 2019, la création de neuf postes permanents et de quinze postes d'apprentis. Mme HIVER souligne que les chiffres précédemment rappelés démontrent qu'il n'y a plus de réduction mathématique des effectifs comme cela a pu être le cas lors du précédent mandat, et que l'objectif affirmé est d'allouer les moyens humains nécessaires aux services où les besoins sont réels, telle la protection de l'enfance.

Mme HIVER informe qu'un agenda social sera mis en place avec les futurs représentants du personnel, comme cela est fait chaque année. Mme HIVER termine son propos en appelant l'attention des membres de l'Assemblée sur le contexte particulier d'élections professionnelles dans lequel s'inscrit la motion présentée. A l'adresse de l'opposition qu'elle souhaite rassurer, elle confirme l'existence d'un dialogue social serein au sein de l'administration départementale.

M. le Président confirme qu'un diagnostic global ayant été réalisé, il semble peu pertinent d'en refaire un. Il n'exclut toutefois pas le recours à des cabinets extérieurs dans des cas particuliers notamment lorsqu'il s'avère nécessaire d'effectuer l'audit d'un service ou d'une direction spécifique sur une problématique précise, ce qui a d'ailleurs déjà eu lieu. Il remercie les services pour la qualité du travail qui sera présentée aux représentants syndicaux et aux élus.

Mme QUIQUEMPOIS prend note de l'exposé de Mme HIVER, et du contexte actuel d'élections professionnelles. Elle indique néanmoins que la surcharge de travail des agents est importante, notamment dans le domaine de l'enfance et cite l'exemple des agents de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) qui sont en difficulté pour prendre en charge les dossiers d'information préoccupante (IP), leur délai de traitement s'en trouvant par conséquent rallongé. Elle évoque une situation qui se dégrade également dans le domaine des mesures d'aide éducative à domicile (AED) qui dans certains cas, faute d'être prises en charge à temps, évoluent vers la mise en place de mesures judiciaires, telle l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Quant au Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), face à l'augmentation du nombre de placements judiciaires, les équipes y sont, selon elle, débordées malgré un engagement quotidien des personnels, qu'elle salue. Mme QUIQUEMPOIS souligne la nécessité de reconnaître l'existence sur le terrain de difficultés dans les conditions de travail, génératrices de souffrances au sein des services, et sollicite, d'une part, une réflexion sur la possibilité d'allouer des moyens supplémentaires, d'autre part, une présentation aux élus de l'Assemblée de la situation actuelle des agents au sein des services de l'enfance.

M. le Président souligne qu'il partage les attentes exprimées dans le domaine de l'enfance qui, à titre personnel et pour les membres de l'Assemblée, est un sujet de préoccupation important. Compte tenu de la responsabilité pénale qui pèse sur lui, il précise qu'il suit régulièrement certains indicateurs comme les délais d'exécution des décisions de justice. Sur ce point, il indique que le nombre de placements en attente d'exécution est en baisse constante et importante, étant souligné qu'actuellement les placements non exécutés concernent des mineurs proches de la majorité en fugue qui marquent ainsi leur opposition à la décision de justice rendue. M. le Président précise qu'à ce jour 15 décisions sont inexécutées alors qu'il y en avait 40 dans un passé proche.

Evoquant un autre indicateur, M. le Président aborde le sujet des AEMO et met en exergue l'évolution du temps moyen d'exécution de ces mesures : antérieurement exécutées dans un délai de sept mois, les mesures d'AEMO peuvent aujourd'hui être mises en œuvre immédiatement. Il met cette amélioration importante en lien avec les moyens financiers mobilisés spécifiquement au BP 2022, à hauteur d'un million d'euros. Cette amélioration de la situation de l'AEMO doit pouvoir entraîner, dans les mois à venir, une baisse corrélative du nombre de placements.

En ce qui concerne les évaluations des informations préoccupantes, il affirme que le temps de traitement est, aujourd'hui, plus court qu'il y a un an et ajoute disposer sur ce point d'éléments statistiques pouvant être communiqués aux membres de l'Assemblée.

Quant au CDEF, M. le Président souligne que le CPOM liant le Département à la structure s'élevait antérieurement à 6,5 millions d'euros par an alors que le nouveau CPOM s'élève à 7,3 millions d'euros, soit 800 000 euros supplémentaires.

Tout en reconnaissant l'existence de situations de plus en plus complexes, parfois dramatiques et sources de difficultés pour les personnels, M. le Président souligne que les indicateurs précédemment évoqués sont aujourd'hui plus favorables grâce notamment à un réel dialogue entre les professionnels de l'enfance et les magistrats.

Mme VAST complète les propos de Mme QUIQUEMPOIS en évoquant un manque de souplesse dans la gestion du temps de travail pour certains personnels de PMI (assistantes sociales et les puéricultrices) qui rend difficile la récupération d'heures supplémentaires effectuées.

M. le Président rappelle que le badgeage est une garantie et que le temps de travail, est fixé à 1607 heures au sein de la collectivité. Il précise, par ailleurs, que les référents ASE bénéficient d'un système de récupération d'heures supplémentaires dérogatoire au statut, mis en place précisément pour les soutenir dans l'exercice de leur mission.

Tout en reconnaissant la nécessité d'écouter et de prendre en compte certaines difficultés des personnels, M. le Président se dit agacé en évoquant le cas d'un syndicat ayant récemment demandé le bénéfice du droit de retrait en arguant des difficultés subies par les agents lors de la distribution des chèques « Coup de pouce alimentaire ». Il reconnaît la rapidité qui a été exigée dans la mise en œuvre de cette mesure, créée par l'Assemblée en juin et distribuée en septembre, et qui a donc nécessité de la part des services une mobilisation importante en un temps très court. Mais, il considère que le cœur de métier des services sociaux du Département est d'apporter une réponse aux usagers dans des contextes exceptionnels, la distribution de ces chèques « Coup de pouce alimentaire » s'étant inscrite, selon lui, dans cette mission urgente d'agir.

M. le Président invite les membres de l'opposition ayant présenté la motion à la retirer compte tenu de ce qui a d'ores et déjà été réalisé au sein du Département et qui vient d'être démontré.

Mme ERCAN sollicite un point d'étape sur la distribution des chèques alimentaires à la Commission permanente du mois de décembre.

M. le Président précise que cela sera fait et qu'à ce jour, le Département a consommé environ cinq cent mille euros, soulignant le dynamisme des MDSI.

Les présidents des groupes d'opposition souhaitant maintenir la motion, il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont rejetées, M. SOMON ne participant pas au vote, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre.

22.2.25 - ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – Mme Sabine CARTON, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur le salaire minimum appliqué aux assistantes familiales dans le département avant l'entrée en vigueur du décret du 31 août 2022 afin de souligner que ce salaire minimum était déjà quasiment au niveau aujourd'hui imposé par le texte. Il compare dès lors la situation du Département à celle du Département du Pas-de-Calais qui, pour respecter la décision prise par l'Etat en la matière, va devoir mobiliser plus de vingt millions d'euros.

M. le Président insiste, par ailleurs, sur sa volonté constante de limiter le nombre d'enfants confiés aux assistantes familiales dans le respect de ce qui est imposé par les textes, limite fixée à trois enfants, compte tenu de la difficulté du métier mais également de la responsabilité pénale qui pèse sur lui. Il affirme s'engager personnellement pour limiter les dérogations à cette règle afin de mettre fin aux situations antérieurement constatées dans lesquelles certaines assistantes familiales pouvaient de se voir confier sept ou huit enfants.

M. STOTER interroge M. le Président sur une expérimentation qui avait été souhaitée sur le secteur de la Picardie maritime et qui avait vocation à créer du lien entre les assistants familiaux à travers l'organisation de rencontres, de bonnes pratiques, expérimentation dont il souhaiterait connaître l'évolution.

M. le Président indique que cette expérimentation n'a pas été très concluante et que le choix est fait de renforcer les moyens sur les assistants familiaux dits « ressources ».

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.2.26 - AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES (MISSION 5) – Mme Sabine CARTON, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER réaffirme au nom du groupe « Somme à gauche » que la loi Grand âge est nécessaire et s'empare, à cette occasion, du sujet sur la libre administration des collectivités territoriales pour réclamer une évolution au niveau national et exprimer son agacement à l'adresse non pas des membres de la présente Assemblée mais en direction des dirigeants nationaux face à la situation actuelle. Faisant référence au partage des compétences dans le secteur médico-social entre notamment le Département, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), il revendique pour le Département l'exercice plein et entier des compétences en ce domaine afin qu'il ne soit pas le « sous-traitant » de l'Etat, en rappelant les objectifs initialement affirmés par les lois de décentralisation. Il sollicite une intervention législative exprimant la confiance des dirigeants nationaux à l'égard des Départements et leur reconnaissant l'autonomie financière et fiscale. Il regrette que des décisions qui ne sont pas prises par l'Assemblée départementale s'imposent à elle et l'obligent néanmoins à trouver des solutions pour les financer.

Affirmant partager entièrement les propos de M. STOTER, M. le Président précise avoir adressé un courrier à M. François SAUVADET reprenant certaines propositions déjà évoquées également avec M. le Ministre Jean-Christophe COMBE, Mme la Ministre Charlotte CAUBEL, Mme la conseillère du Président de la République Katia JULIENNE et M. le Président de la République dans le cadre de la préparation de la Conférence Nationale du handicap. M. le Président confirme que prévoir des dépenses dynamiques sans permettre aux Départements d'obtenir les recettes nécessaires place la collectivité dans une forme de soumission à l'Etat l'obligeant à réclamer son dû. Il exprime avec force son insatisfaction face à cette situation, souligne l'imperfection des reversements de TVA effectués parfois sans explication. Il affirme mener un combat afin que les Départements retrouve le pouvoir fiscal, garant de leur autonomie financière. Il revient enfin sur la complexité des financements accordés aux Départements par le biais de la CNSA et souligne faire partie d'un groupe de travail au niveau national chargé de simplifier les moyens d'intervention de cette structure, « énorme machine de quarante milliards d'euros ».

Evoquant les travaux de la 2^{ème} commission, M. le Président rappelle qu'un débat est engagé en son sein afin d'agir pour lutter contre les déserts médicaux. A cet égard, il annonce que les membres de l'Assemblée se prononceront prochainement sur les modalités de financement, en lien avec la Région, d'une unité de formation universitaire en odontologie à Amiens, étant souligné que la Somme est le département de France connaissant la plus faible densité de chirurgien-dentiste par habitant. M. le Président considère qu'il s'agit d'un projet important qui permettrait de créer à Amiens quarante-cinq places au bénéfice d'étudiants. Pour cette raison, il évoque l'idée d'un soutien du Département, aux côtés de la Région Hauts-de-France, pour sa concrétisation même si d'aucuns pourraient considérer qu'une telle intervention ne relève pas de la compétence de la collectivité départementale.

M. le Président informe les membres de l'Assemblée d'un autre sujet examiné par la 2^{ème} commission et sur lequel ils se prononceront prochainement : le transport d'analyses de sang par drones. Il précise que le Département serait le premier, en France, à mettre en place cette innovation qui permettrait d'acheminer à Amiens par drones les prélèvements effectués par exemple au centre hospitalier d'Abbeville.

M. STOTER réaffirme que le Département, en tant que chef de file des solidarités en contact direct avec les Samariens par l'intermédiaire de ses services de proximité, a besoin que ce rôle soit garanti par l'Etat grâce à des ressources stables et sécurisées ; il sollicite solennellement l'établissement d'un véritable pacte de confiance entre l'Etat et le Département afin d'assurer l'exercice plein et entier des missions qui lui sont dévolues et affirme la nécessité pour les dirigeants nationaux et parlementaires de transmettre ce message à l'exécutif.

M. TONOLLI partage les propos précédemment tenus notamment quant à l'importance pour le Département de bénéficier de leviers de fiscalité. Par ailleurs, il estime que la loi Grand âge est attendue car permettrait d'harmoniser l'aide à domicile sur l'ensemble du territoire français en créant un véritable service public national. Selon lui, certaines politiques devraient se développer dans un cadre national afin d'éviter les fortes disparités entre départements qui sont actuellement constatées. Revenant sur l'objet du rapport examiné, il salue les objectifs fixés aux structures par les CPOM et en rappelle le contenu. Enfin, M. TONOLLI énumère les propositions que son groupe envisage évoquer lors des prochaines Assises des métiers de l'accompagnement afin d'améliorer l'attractivité de ceux-ci : revalorisation de l'indemnisation kilométrique ; passage de 30 à 45 min de la durée minimale d'intervention à domicile des auxiliaires de vie ; organisation du temps de travail en tournée, avec des équipes du matin et du soir ; mise en place de binômes pour les interventions lourdes ; prévention des risques psychosociaux ; temps d'échanges et de formation collective ; octroi d'une demi-journée de congés payés en cas de décès d'un bénéficiaire afin de permettre à l'auxiliaire de vie de se rendre aux obsèques de la personne dont elle s'est occupée.

M. le Président rappelle que le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 prévoit la mise en place de deux heures hebdomadaires d'APA supplémentaires pour favoriser la vie sociale des bénéficiaires ; ces heures supplémentaires ont vocation à être financées par les Départements à hauteur de 62 %, comme pour toutes les heures d'APA. Il indique qu'il sera possible de mobiliser ce temps hebdomadaire supplémentaire pour se rendre aux obsèques de la personne âgée, idée évoquée précédemment. Tout en reconnaissant que l'ambition contenue dans la loi précitée puisse légitimement être partagée entre l'Etat et les Départements, M. le Président souhaiterait néanmoins qu'en cas de financement majoritaire de la mesure par le Département, la communication faite autour de cette amélioration soit assurée totalement par le Département ou à tout le moins conjointement entre ce dernier et l'Etat. Il regrette qu'en l'espèce tel n'ait pas été le cas, l'Etat s'étant emparé seul du sujet et de l'annonce de la mesure ; il exprime son agacement et souligne en avoir fait part aux membres du Gouvernement.

Mme RAGUENEAU signale qu'elle ne prendra pas part au vote.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. NOIRET pour Mme LHOMME, Mme ÉVRARD pour Mme SIRE, Mme CARON-DECROIX pour M. LEFEUVRE et M. BEAUVARLET pour M. DEMOUY.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité M. HAUSSOULIER et Mme RAGUENEAU ne prenant pas part au vote

22.2.27 – FIXATION POUR L'ANNÉE 2023 DE L'OBJECTIF ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui sont remis : M. BOULOGNE pour M. KUMM, et M. TONOLLI pour Mme ERCAN.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.2.28 – MOTION – LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME S'ENGAGE A PROTÉGER, AIDER ET ACCOMPAGNER LES SAMARIENS FACE A LA HAUSSE DES ÉNERGIES – M. Laurent BEUVAIN, rapporteur, conclusions adoptées

Au regard des prix de l'électricité et du gaz qui ont connu une « flambée exorbitante », M. BEUVAIN explique qu'à travers la motion présentée par les groupes d'opposition, il est suggéré aux membres de l'Assemblée de prendre une décision similaire à celle du « Coup de pouce alimentaire ». Il reprend les propositions exprimées à travers la motion présentée, à savoir, une aide ponctuelle, à l'instar du chèque alimentaire ; une aide tendant à permettre aux foyers de changer leur chaudière au fioul pour un autre système de chauffage, ou leur système de chauffage à bois par un système de chauffage labellisé ; une aide pour les propriétaires, sous conditions d'éligibilité, à l'isolation des toitures et des habitations. Il précise que si l'engagement est pris d'étudier dans le cadre du budget primitif 2023, les propositions formulées dans les motions, il pourrait être envisagé de modifier la fin de la rédaction de la motion comme suit : « pour toutes ces raisons, le département s'engagera à étudier un dispositif éventuel si les moyens le lui permettent ».

M. BOUCHY propose la constitution d'un groupe de travail réunissant les 2^{ème} et 3^{ème} commissions afin que des propositions soient faites au cours du premier semestre 2023.

M. le Président note une absence de hausse des sollicitations du FSL sur le sujet examiné alors même que ce fonds est l'outil adapté pour aider les habitants et que ses conditions d'éligibilité ont, par ailleurs, été modifiées pour être accessible au plus grand nombre. Dans l'esprit des propos de M. BOUCHY, M. le Président prend deux engagements : D'abord, dans le cadre de la préparation du budget primitif, il suggère qu'une réflexion commune soit menée au sein des 2^{ème} et 3^{ème} commissions sur ces sujets de précarité énergétique et d'aide aux personnes en difficulté afin d'aboutir à la mise en place d'un nouveau dispositif ; ensuite, il indique qu'une ligne budgétaire « d'intention » sera ouverte dans le cadre du budget primitif 2023 et sera dédiée au dispositif issu des travaux collectifs. Il invite à intégrer les motions 22.2.28 et 22.3.12 dans la proposition de réflexion collective au regard de leur

objectif commun de lutte contre la précarité énergétique en faveur des personnes en difficulté, objectif partagé par l'ensemble des membres de l'Assemblée. M. le Président assure que le travail des deux commissions peut commencer rapidement afin qu'une proposition aboutisse au plus vite et soit intégrée au budget primitif 2023.

M. BOUCHY confirme que cette proposition a été exprimée en 2^{ème} commission.

S'adressant aux groupes de l'opposition, M. le Président leur demande si les termes de la proposition telle qu'elle vient d'être présentée emporte leur adhésion.

Soulignant que les propos tenus engagent tous les membres de l'Assemblée, M. BEUVAIN reconnaît que M. le président a récemment fait preuve à l'opposition de sa bonne volonté et accepte de retirer le vœu, sous conditions que « ce qui a été dit aujourd'hui reste à l'esprit » et puisse être vérifié le 9 janvier 2023.

M. STOTER demande une suspension de séance.

(La séance suspendue à 16 heures 51 est reprise à 17 heures 08)

M. BEUVAIN confirme ses précédents propos au terme desquels il a exprimé l'acceptation de l'opposition de retirer les deux motions présentées dans la mesure où la réflexion engagée au sein des 2^{ème} et 3^{ème} commissions dès le mois de décembre aboutira à des propositions qui permettront, dans le cadre du budget primitif 2023, de répondre à l'urgence sociale.

M. le Président remercie les groupes de l'opposition et s'engage à ce que le travail soit entamé rapidement.

Les motions 22.2.28 et 22.3.12 sont retirées.

22.3.11 - ENVIRONNEMENT (MISSION 6) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme BENEDINI-POLLEUX pour M. STOTER.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées, MM. BOHIN et STOTER, Mmes LHOMME et ERCAN ne prenant pas part au vote, Mmes KUMM et SIRE s'abstenant.

22.3.12 - MOTION - FAIRE DU DEPARTEMENT DE LA SOMME UN TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – Proposition retirée.

La motion est retirée.

22.6.10 - DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Guillaume DUFLOT, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. STOTER demande confirmation de l'absence de lien entre les travaux de renforcement des chemins ruraux dans le cadre du programme de l'association d'aménagement foncier, agricole et forestier et une éventuelle extension de la zone d'activité de Méaulte.

M. DUFLOT confirme l'absence d'extension de cette dernière et décrit le contexte dans lequel les chemins considérés ont été créés ou supprimés lors de la création de ladite zone.

M. STOTER interroge sur le devenir de la zone aéro-industrielle de Méaulte dont la création et le développement a toujours été unanimement soutenu par l'Assemblée ; il exprime le vœu que la plateforme conserve son actuelle vocation industrielle et regretterait qu'un centre logistique s'y installe.

M. le Président confirme l'objectif des travaux envisagés sur lesdits chemins ruraux, étrangers au développement d'une zone logistique dont la presse s'est faite l'écho.

Au terme de la séance, M. STOTER appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur le « Bus pour l'emploi » qui, selon lui, attire peu de monde dans les communes où il s'arrête. Il suggère une réflexion sur son devenir, à la lumière des économies que l'arrêt de ce dispositif pourraient représenter. Il souligne qu'un autre accompagnement financier à destination des populations ciblées dans les deux motions des groupes de l'opposition pourrait être imaginé.

M. le Président confirme la nécessité d'analyser l'efficacité effective du « Bus pour l'emploi » et indique que, dans le cadre des arbitrages du BP 2023, ce sujet pourra être évoqué.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, Mme ERCAN, Mme QUIQUEMPOIS, M. TONOLLI, Mme VAST s'abstenant.

M. le Président remercie les élus de l'Assemblée, les membres de la majorité comme de l'opposition, et leur rappelle que la prochaine réunion de la Commission permanente est fixée le 5 décembre 2022.

(La séance est levée à 18 heures 12).

.....
LE PRÉSIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LE SECRETAIRE



M. Frédéric DEMULE,

Suppléant

Mme Valérie DEVAUX

Débat d'Orientations Budgétaires - Propos d'ouverture du Président**Lundi 14 novembre 2022**

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

À l'approche de cette fin d'année 2022, je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour un exercice incontournable de la vie de notre institution : le Débat d'Orientations Budgétaires.

Je renouvelle mes remerciements à la Région et ses équipes pour le prêt de cet amphithéâtre, tout en précisant que dès les tous prochains jours, nous pourrons retrouver l'usage de notre Salle Max Lejeune pour des réunions simples ; même s'il faudra patienter encore quelques mois pour qu'elle bénéficie de son nouveau matériel informatique.

Pour rappel, le DOB doit permettre à chacun des élus de **s'exprimer** sur les orientations que prennent nos politiques publiques, à l'éclairage des équilibres financiers de notre collectivité. Il vise à une plus grande **transparence** et à une meilleure **participation** des élus à l'approche du vote du Budget primitif 2023.

Alors que notre département, et plus globalement notre pays et l'Europe traversent une **période complexe** sur bien des sujets, ce DOB mettra en exergue **notre contribution** et **notre mobilisation** pour répondre à des besoins cruciaux en matière de **solidarités sociales et territoriales**, mais également en lien avec des **problématiques environnementales** qui pèsent toujours plus sur notre société.

C'est là tout l'enjeu de cette session, la deuxième du genre pour cette mandature 2021-2028 : conforter la place du Conseil départemental comme **acteur de proximité**, capable d'apporter des **réponses immédiates** aux **situations d'urgence** (comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire), mais également d'apporter des **solutions sur le temps long**, dans un monde en constante évolution, secoué par des crises dont les issues demeurent incertaines.

Les collectivités territoriales n'échappent aucunement aux logiques d'ordre supranational, avec lesquelles nous devons composer et surtout **avancer** pour préparer, avec écoute, concertation et bienveillance, le futur de notre département tout en consolidant le présent.

* * *

Mes chers collègues, l'année 2022 va donc s'achever dans un contexte inédit, dont les conséquences ne peuvent encore être pleinement mesurées dans les territoires.

Sur le qui-vive, dans un contexte politique marqué par la sortie de crise sanitaire, des élections présidentielles et législatives ainsi que des projets de réformes, telle que la loi 3DS, les collectivités territoriales ont entamé leur exercice budgétaire 2022 dans une conjoncture délicate.

Il est à craindre que 2023 ne soit pas épargnée. La **crise ukrainienne**, malgré le tournant que pourrait marquer la reprise de Kherson ce 11 novembre, pourrait perdurer.

Nous en subissons toujours ses conséquences, tant sur les équilibres géopolitiques internationaux que sur le prix des matières premières et de l'énergie, ainsi que le pouvoir d'achat, continuant ainsi d'impacter le **quotidien** de nos concitoyens, mais aussi le budget et les modalités d'intervention de la collectivité.

Les différents **chocs** qui affectent l'économie mondiale n'épargnent pas les Samariens, la Guerre en Ukraine renforçant les difficultés en approvisionnement alimentaire et énergétique déjà palpables en raison de difficultés rencontrées par les grandes puissances chinoise et américaine.

Si la France s'en sort mieux que ses voisins de la zone euro et que des mesures ont permis de **limiter l'inflation** cette année, et de **relancer le marché de l'emploi**, la situation actuelle reste source d'incertitude pour les mois à venir.

À cette conjoncture s'ajoutent des grands défis structurels liés à la **crise climatique globale** que nous traversons, laquelle s'est dernièrement manifestée par un été caniculaire et un automne affichant des températures records.

« *Notre maison brûle, et nous regardons ailleurs* », disait Jacques Chirac lors du Sommet de la Terre de Johannesburg. Vingt ans plus tard, à l'heure de la COP27, face aux constats alarmants et aux phénomènes climatiques dramatiques de plus en plus fréquents, **l'urgence à agir** doit nous pousser à poursuivre nos changements de pratiques et nos politiques pour construire **un monde plus durable, plus résilient**.

Nous ne pouvons plus détourner notre regard de la catastrophe climatique en cours et des menaces pesant sur l'ensemble des écosystèmes et sur l'avenir de l'humanité.

Cet été, c'est notre **agriculture**, secteur historique et vital pour notre Département, qui s'est vu impacter par le manque d'eau pour les cultures et l'approvisionnement en fourrages des élevages. Sur ce sujet, nous avons d'ailleurs saisi avec **Emmanuel Noiret** le préfet de région pour la création d'une cellule d'urgence, comme l'a également demandé le président de région, Xavier Bertrand.

Nos **lieux de vie** apparaissent également menacés, la tempête du 23 octobre dernier nous ayant rappelé cette réalité. Permettez-moi par ailleurs d'avoir une pensée pour les familles samariennes touchées par les violentes intempéries du 23 octobre dernier, notamment à **Conty** où les dégâts ont été considérables, touchant une soixantaine d'habitations et de bâtiments, dont le groupe scolaire Germain-Alix. Permettez-moi d'ailleurs d'apporter en notre nom à tous notre soutien amical à **Pascal Bohin**, maire de la commune et vice-président de notre collectivité. Lors d'une prochaine commission permanente, je vous proposerai d'apporter une aide exceptionnelle à la commune.

Je tiens également à féliciter les services du SDIS intervenus qui sont intervenus, et que j'ai pu rencontrer sur place ; ainsi que les services du Conseil départemental qui, dans un **élan de solidarité collective**, en lien avec l'Éducation nationale, le collège et la communauté de communes (dont le vice-président en charge du scolaire est notre collègue Jannick Lefeuvre), ont su agir dans l'urgence pour reconstituer une offre scolaire temporaire et garantir de bonnes conditions d'accueil aux élèves et aux enseignants dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

Il faudra d'ailleurs désormais que nous réfléchissions à comment construire, aujourd'hui, au regard du risque météorologique croissant.

Défis climatiques, crise de l'énergie, baisse du pouvoir d'achat : voilà les défis majeurs qui se dressent devant nous et impliquent notre engagement aux côtés de tous les acteurs du territoire et des Samariens.

* * *

Pour mener à bien ses missions et être acteur du changement, nous devons nous faire entendre pour que soit donnée plus de marge de manœuvre aux Départements.

En effet, la **hausse des dépenses** pour pallier les conséquences du contexte actuel suscitent de vives préoccupations avec, pour ne citer qu'elles, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5%), celle de l'allocation RSA de 4% hors inflation et des salaires des aides à domicile, l'extension du Ségur de la santé aux professionnels du Département et des établissements et services médico-sociaux, les hausses des coûts de l'énergie et des matériaux de construction, ou encore, pour tous les Départements, l'augmentation des dotations aux (SDIS) qui connaissent aussi une augmentation de leurs charges.

Toutefois, si les collectivités doivent endosser toujours plus de responsabilités et de dépenses, elles ne bénéficient pas toujours de l'évolution adéquate de leurs recettes, même si nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne surprise sur notre part de TVA, par exemple.

Concernant les **Droits de mutation à titre onéreux** (DMTO), nous arrivons au point d'inversement de la tendance : -4% au troisième trimestre de cette année. Nous devons donc rester prudents, d'autant que les conditions d'**accès à l'emprunt** se compliquent également.

Je remercie vivement **Isabelle de Waziers**, vice-présidente en charge de nos finances et de l'Europe, pour sa vigilance et sa grande attention sur ces sujets.

Le **dialogue avec l'État** est plus que nécessaire face à cette situation, et c'est la position que je défends au sein de Départements de France (nouveau nom de l'Assemblée des Départements de France).

J'ai d'ailleurs saisi son Président François Sauvadet par courrier au début du mois, pour le sensibiliser sur l'intérêt de **consolider nos outils de concertation avec l'État** afin de donner les moyens aux Départements d'agir sans aggraver leur situation financière et de favoriser des transferts de compétences garantissant l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. J'ai, par exemple, proposé la mise en place d'équipes d'inspection des établissements médico-sociaux mutualisées avec les ARS, parmi d'autres pistes.

C'est en ce sens, également, que je participe depuis la fin du mois d'octobre au Comité des financeurs animé par Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance.

Dans ce cadre, j'ai notamment pu appeler l'attention des Ministres sur la nécessité que l'État tienne ses engagements concernant les revalorisations salariales des auxiliaires de vie. Il en va de la crédibilité de la relation de confiance que le Gouvernement nous propose ; il en va, surtout, de notre capacité commune à apporter des réponses à la crise des métiers du médico-social.

Sur ce sujet, j'ai souhaité que le Département de la Somme prenne toutes ses responsabilités, et joue pleinement son rôle de chef de file, en organisant dès demain les premières *Assises des métiers de l'accompagnement*, avec tous nos partenaires.

* * *

L'année à venir nous confrontera à de nombreux défis, auxquels nous devons répondre en construisant nos politiques selon un nouveau modèle de développement dans tous nos champs d'action, afin de réconcilier le nécessaire et le souhaitable pour une gestion durable et intégrée de nos ressources et des territoires.

Et vous l'avez sans doute compris à la lecture des orientations politiques rédigées dans le rapport de ce DOB : avec l'exécutif départemental, et notamment **Franck Beauvarlet**, vice-président en charge de l'environnement, nous vous proposons de faire de la Transition écologique la priorité de notre action.

C'est également en ce sens que je vous propose de consacrer une journée entière d'étude à la résilience de notre Département, à l'occasion du séminaire départemental du mardi 29 novembre avec l'association « La Fresque du climat ». Les inscriptions sont toujours possibles et je vous encourage vivement à y participer.

* * *

Je vous propose que la **lutte contre les émissions de gaz à effet de serre** et la **décarbonation de nos activités** soient au cœur de nos attentions. La collectivité amplifiera ces efforts d'investissements et s'appuiera sur les nombreux leviers qu'elle a à sa disposition, que ce soit :

- dans les **économies d'énergie** ;
- dans la **rénovation énergétique et thermique du patrimoine bâti** départemental, notamment les collèges qui en constituent une part importante.

Cette volonté d'accompagner la rénovation et **l'amélioration thermique des bâtiments** se manifestera également au travers d'actions menées en complémentarité avec l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) pour le **parc privé de logements** dans la Somme. Vous savez que cette question de la performance thermique des logements est intimement liée à celles du pouvoir d'achat et de la justice sociale.

Aussi, avec **Jean-Michel Bouchy**, vice-président en charge notamment de l'insertion et de l'habitat et Sabine Carton, présidente de la Commission Solidarités, nous vous proposerons d'entamer une **réflexion sur les conditions de revenus** d'accès aux aides.

Enfin, le Département pourra également être un soutien de ses partenaires : ainsi, la majorité proposera une **aide aux municipalités pour la réhabilitation thermique de leurs logements communaux**.

Des financements pourront également être sollicités auprès de l'État et de l'Union européenne, en nous appuyant sur notre *Mission Europe* récemment restructurée au sein de la collectivité.

* * *

La question énergétique, au cœur de l'actualité de ces derniers mois, sera investie par le Département, la Somme constituant l'une des principales sources d'énergies renouvelables au niveau national. **La production solaire photovoltaïque** sur les sites et espaces propriétés de la collectivité, de même que la **production d'énergie hydraulique** sur le canal de la Somme, devront être développées.

* * *

En lien également avec le déploiement de mesures résilientes pour l'avenir du Département, nos déplacements sont également l'une des principales sources d'émissions. Alors que plus de 40 000 personnes décèdent chaque en France en raison de la pollution, il est important de proposer des alternatives concrètes aux automobilistes, la voiture demeurant le mode de déplacement privilégié des Samariens.

Pour réduire cette empreinte carbone, le Département continue ses réflexions pour développer les mobilités douces et des modes de transports alternatifs, notamment autour **de son schéma cyclable départemental** et **celui relatif aux aires de covoiturage**.

Je profite d'évoquer cette action dans mon discours pour m'étonner que tous les conseillers départementaux ne se retrouvent pas en soutien de nos aménagements, comme celui de la *Traverse du Ponthieu* par exemple, auquel ne s'oppose plus aujourd'hui qu'une poignée d'irréductibles ; une majorité d'opposants s'étant ralliée au projet après la phase de dialogue et de concertation menée par notre vice-président en charge des infrastructures, **Hubert de Jenlis**, que je remercie pour ce travail.

Si l'aide à l'installation de kits bioéthanol a été prolongée, je vous propose de mener également des réflexions autour de **l'implantation de bornes de recharge dédiées aux véhicules électriques**, en lien avec la Fédération départementale d'énergie. Je vous propose également que notre **aide à l'acquisition de vélos électriques**, qui connaît un vif succès qui ne se dément pas, soit également renouvelée.

* * *

La démarche de transition écologique de la collectivité se concrétisera également par **des actions de sensibilisation, aussi bien auprès de l'administration départementale que des élus.**

La mise en place de pratiques plus vertueuses sera poursuivie au sein de tous les services, afin de limiter la consommation d'énergie et d'encourager les gestes écoresponsables des 3 000 agents de la collectivité.

Cela se concrétisera par **des réalisations telles que le verdissement de la flotte automobile départementale** et **l'amélioration de nos outils numériques et de stockages de données**, dont les impacts environnementaux sont trop souvent négligés. La **politique achat** continuera d'être mise au service de la transition écologique, conformément aux orientations délibérées au printemps dernier.

* * *

Notre action pour lutter contre le dérèglement climatique se joue à l'échelle des pouvoirs publics. Elle ne pourra toutefois pas être effective **sans l'implication des jeunes générations**, afin de leur offrir des perspectives favorables.

Ainsi, en adéquation avec notre **politique pédagogique dans les collèges, des actions de sensibilisation** seront organisées et financées autour du dispositif « Agir pour ma planète ». Les éco-délégués seront accompagnés dans leur mission d'ambassadeurs de la transition écologique dans leur établissement, de même que les démarches visant à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines seront renforcées. Merci à **Virginie Caron-Decroix**, vice-présidente en charge de la jeunesse et des collèges, de suivre tous ces sujets.

* * *

Le développement durable de notre territoire ne pourra sans faire sans une concertation à tous les niveaux, mais également sans s'appuyer sur la notion d'innovation, pour faire de chaque « défi » ou « contrainte » une nouvelle opportunité.

Cette philosophie restera au cœur de nos projets pour faire rayonner notre territoire, à l'image de la démarche **« Vallée de Somme, une Vallée Idéale »**, initiée depuis 2019 à la suite du Grand Projet Vallée de Somme, dont **Brigitte Lhomme** a la charge, en lien avec tous les vice-présidents impactés, dont **Sabrina Holleville-Milhat**, vice-présidente en charge du tourisme.

Plusieurs projets d'aménagement, à Eaucourt-sur-Somme et Long, connaîtront en 2023 leurs premiers développements opérationnels, tout comme le site de Petit-Port, dans la commune de Saigneville, pourra également connaître un nouveau développement par l'accompagnement de projets privés.

L'aménagement d'autres secteurs sera étudié, notamment à Ham et Eppeville, dans le cadre de la rétrocession au Département de la section Offoy-Saint-Simon, ainsi qu'à Étinehem-Méricourt, grande réserve naturelle destinée à devenir un haut lieu ornithologique.

* * *

Cet engagement imprénera également notre ambition de **préserver le patrimoine géologique et la biodiversité remarquable de notre territoire** qui comprend plus de 8 800 hectares d'espaces naturels sensibles et de nombreux sites labellisés RAMSAR.

Cette **gestion raisonnée des espaces** concerne également nos **domaines fluvial et routier**, afin de préserver les zones naturelles environnantes et de réduire l'impact environnemental dans corridors écologiques traversé par notre fleuve et nos routes. Ainsi, en lien avec nos partenaires dans les territoires, les projets portés par la collectivité poursuivront l'objectif du maintien et des rétablissements des continuités hydro-écologiques et de la sauvegarde des espèces piscicoles.

Notre soutien envers la production agricole, dont j'ai évoqué précédemment les difficultés ces derniers mois en raison des récents épisodes de sécheresse, ne fera pas exception. Nous continuerons de soutenir ce secteur vecteur de développement crucial occupant près de trois quarts de la surface départementale. Dans ce cadre, le Conseil départemental prolongera son action en faveur des circuits courts et du Bio, à destination de la restauration collective des collèges, établissements médico-sociaux et restaurants. Les pratiques agricoles vertueuses et innovantes continueront d'être encouragées par le biais de nos politiques volontaristes et du Projet Agricole Départemental établi avec la Chambre d'Agriculture.

* * *

Un développement humain durable, vous le savez, ne peut l'être que s'il est socialement juste pour nos concitoyens.

Les **solidarités sociales** demeurent le premier budget de notre collectivité. Il connaît lui aussi son lot de hausses et de défis à relever.

C'est la **protection de l'enfance** qui nous préoccupe le plus, avec **Olivier Jardé**, face à l'augmentation en flèche du nombre de placements décidés par l'autorité judiciaire, avec plus de 300 enfants supplémentaires lors des deux dernières années, pour un total de près de 2000 mineurs accueillis en cette fin d'année. De 75 millions d'euros en 2020, la perspective pour du budget pour 2023 est de plus de 90 millions d'euros.

Le Département continuera ainsi à élargir son offre et accroître les moyens mobilisés pour que tous les enfants puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

Nous n'avons pas à rougir de la manière dont nous traitons ces sujets dans la Somme, quand je vois le traitement médiatique y compris national parfois réservé à certains Départements en France.

* * *

Dans le domaine de l'autonomie, avec **Françoise Ragueneau**, nous nous sommes fortement engagés dans la **revalorisation des métiers des services à la personne** en finançant des augmentations de salaire issues du Ségur ou des accords de branche.

Nous avons également adopté une approche décloisonnée entre personnes âgées et personnes en situation de handicap en mettant en œuvre de politiques volontaristes et innovantes pour prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le bien-vivre à domicile.

Comme je l'ai évoqué il y a quelques minutes, demain auront lieu sous l'égide du Département les **Assises des métiers de l'accompagnement** dans la Somme, pour échanger avec les professionnels sur les solutions pour rendre de l'attractivité au secteur et établir un programme d'actions mis en œuvre en 2023. À cette occasion j'inaugurerai également l'exposition « *Du cœur à l'emploi* », qui contribue à la valorisation des métiers de l'humain. Sur cet enjeu, le Département est présent et accentuera son action.

Pour agir, le Département devra toutefois faire face aux dépenses liées à d'éventuelles nouvelles mesures, telles que la revalorisation des SAAD publics, ainsi que ou du coût du transport scolaire des élèves en situation de handicap. Dans le cadre du BP 2023, nous vous proposerons également des mesures volontaristes comme la prise en charge par le Département des aléas liés au deuil des bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

S'agissant des établissements de santé ou médico-sociaux, nous renforçons dès à présent les moyens dédiés à l'inspection des établissements : les maisons d'enfants à caractère social de la protection de l'enfance feront toutes l'objet d'une inspection dans les deux années à venir.

Et je l'ai dit aux services, j'aimerais que nous allions aussi inspecter les établissements en Belgique.

* * *

À travers **l'aide à la vie partagée**, les hébergements inclusifs alternatifs doivent être favorisés. **Des solutions de répit comme des lieux d'accueil temporaire** pourraient ainsi proposées aux aidants à domicile.

Le Handicap demeure l'une des grandes priorités du mandat en cours, et construire une société inclusive constitue le fil rouge de toutes nos actions.

Des échanges constructifs continuent aujourd'hui avec la Ministre Geneviève Darrieussecq, de même que dans le cadre de ma présidence du groupe de travail « Autonomie et Handicap » de Départements de France, afin d'envisager de nouvelles solutions innovantes à l'échelle de la Somme.

Dans le cadre de de notre Accord de méthode avec le Secrétariat d'État chargée des Personnes handicapées signé en février dernier, la collectivité est engagée dans une démarche spécifique pour faciliter **l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, qui a connu ses premières réalisations cet été au Cap Hornu**, et l'accueil de tous les enfants au collège. Nous vous présenterons dans quelques semaines l'avancée concrète de notre démarche pour rendre nos collègues plus inclusifs, dès la rentrée 2023.

* * *

En matière d'insertion, le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et la réhabilitation de la valeur travail restent au cœur des ambitions du Département.

Sans vouloir refaire le débat sur le « RSA conditionnel », qui a déjà eu lieu à plusieurs reprises dans cette enceinte, je veux vous dire mon espoir d'être retenu par le Gouvernement pour une préfiguration de *France Travail*, qui conduira au renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des moyens affectés par l'État sur cette question. Nous pourrions que nous en réjouir.

C'est également dans cette perspective d'insertion que je vous proposerai d'augmenter le nombre de **contrats aidés** au sein du Département. Permettez-moi d'insister sur cette politique louable de notre collectivité.

* * *

Comme évoqué précédemment, la **réussite scolaire** et le bien-être de notre jeunesse samarienne doit rester une priorité afin d'offrir aux collégiens des conditions de travail optimales dans leur établissement.

Pour les accompagner dans cette étape importante de leur vie, laquelle constitue une transition entre l'enfance et l'âge adulte, le Département poursuivra un **Plan pluriannuel d'investissement de 80 millions d'euros** pour mener des opérations de réhabilitation et de restructuration dans les collèges de Oisemont, de Moreuil, de Flixecourt et de Rosa Parks dans le quartier amiénois d'Étouvie, en lien avec l'ANRU.

Les équipes pédagogiques et les élèves ont, pour la deuxième année consécutive, la possibilité de faire remonter leurs propositions dans le cadre d'un **budget participatif renouvelé**. Fort du succès de la première édition, ce dispositif favorise l'ouverture des collégiens à la citoyenneté et aux grandes problématiques sociétales tel que la transition écologique, l'amélioration de leur vie quotidienne ainsi que celle de leurs camarades en situation de fragilité ou de handicap. Les actions retenues démarreront en 2023.

* * *

En matière de politiques culturelles et sportives, nous chercherons avec [Margaux Delétré](#), vice-présidente en charge de ces thématiques, à promouvoir ou à porter des initiatives fédératrices dans tout le territoire, en favorisant l'accès de tous à la culture, au sport, au patrimoine et aux événements portés par la collectivité et ses partenaires.

Aussi, nous continuerons d'investir le champ de la culture dans une dimension inclusive, en nous appuyant sur le succès d'initiatives lancées en 2022 comme le « **Printemps du Département** » ou **l'expérimentation d'une déambulation théâtrale l'été dernier**. De nouveaux appels à projets vous seront proposés dans cet esprit à l'occasion du Budget primitif.

* * *

Pour les sports, après avoir accompagné un mouvement sportif en grande difficulté au sortir de la crise sanitaire, le Département souhaite désormais capitaliser sur les efforts entrepris ainsi que sur la **dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** pour inciter tous les Samariens à pratiquer ou découvrir de nouvelles disciplines sportives.

Au-delà des animations à destination du grand public, le **sport de haut niveau** continuera d'être réinvesti par la collectivité, tant au profit des sportifs professionnels que des clubs portant les couleurs du Département au niveau national, tel que l'Amiens SC et Les Gothiques d'Amiens. Il s'agira ainsi d'accompagner les clubs et athlètes comme ambassadeurs de notre Département.

Le **sport amateur** ne fera pas exception puisque nous continuerons d'apporter notre soutien à plus de 650 associations et clubs sportifs présents dans tous le Département.

* * *

Afin de rendre accessible l'ensemble de nos politiques et de les consolider, nous continuerons de nous **appuyer sur une logique de dialogue avec nos partenaires sur le terrain ainsi que d'écoute des Samariens.**

C'est pourquoi, afin **d'améliorer une réponse adaptée aux besoins de nos usagers**, l'action de l'administration départementale continuera d'être modernisée et simplifiée, avec une attention portée sur la bonne communication et la compréhension de nos dispositifs.

La création d'une centaine de poste d'apprentis, effective dès 2022 poursuit également cet objectif.

J'en profite pour saluer **Christelle Hiver**, 1^{ère} vice-présidente, en charge des ressources humaines et de l'administration départementale pour son action et son dialogue sur ces sujets.

Alors que la fin de mon intervention approche, je veux également remercier sincèrement et chaleureusement notre **Administration départementale**, sa Directrice générale des services, Emmanuelle Augros, les DGA, les directeurs et tous les agents au sein de nos services, pour le travail accompli cette année encore, et celui à venir l'année prochaine. S'il m'arrive parfois de manifester certaines impatiences, je dois reconnaître que nous bénéficions d'une administration départementale investie et efficace. J'aurais l'occasion de le redire lors de notre cérémonie de vœux aux agents, qui se tiendra, je vous le rappelle, le jeudi 12 janvier 2023, à 15h30, à Mégacité.

* * *

2023 ne changera pas à la règle : nous devons travailler ensemble afin de mobiliser tous les acteurs, dans tous les domaines et auprès de tous les publics pour poursuivre le développement de notre territoire et répondre aux problématiques conjoncturelles et structurelles qui se dressent devant nous.

Cette ambition ne pourra se faire sans un accompagnement adapté des situations et sans la prise en considération des nombreuses dynamiques qui parcourent notre Département que nous souhaitons rendre toujours plus attractif, plus agréable, innovant et moderne, et porteur de nouvelles perspectives pour ses habitants.

Le contexte incertain que nous traversons nous obligera à redoubler d'effort et à être prêt pour affronter de potentiels nouveaux chocs affectant notre territoire.

Pour ce faire, je garde en mémoire mes propos datant du DOB 2022, au cours duquel je me réjouissais des premiers mois de cette mandature marqués par un dialogue constructif, ambitieux, en adéquation avec nos réalités et allant au-delà de toute couleur politique.

Un an plus tard, j'observe que nous avons poursuivi ce travail dans un esprit d'optimisme perpétuel. J'ai également constaté que nous sommes parfois parvenus à **construire ensemble**. Je vous renouvelle ma volonté de poursuivre cette démarche avec vous tous.

Maintenons ce cap pour et répondons aux inquiétudes du moment avec espoir et esprit d'innovation. C'est en tout cas ce que je souhaite pour l'année à venir, afin d'agir en proximité pour les Samariens et leur offrir un cadre de vie amélioré et épanouissant.

Ensemble, nous pourrons ainsi rétablir un lien de confiance abîmé avec nos concitoyens et mettre en lumière le rôle crucial joué par le Conseil départemental comme celui de la collectivité garante du développement durable et de l'avenir de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME
LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

**Session du Débat d'Orientation Budgétaire
Intervention du groupe
Gauche Démocrate Républicaine
Élu-e-s communistes et divers gauche**

**Chèr-e-s collègues,
Président,**

Nous aimons beaucoup ce que vous faites !

C'est très agréable à entendre mais nous ne le pensons pas.

Pourtant il y a quelques mois nous apportions un vote d'abstention lors de votre premier Budget Primitif de plein exercice.

Une première dans l'histoire alors que toutes les oppositions de droite comme de gauche ont toujours émis des votes contre.

Une première dans l'histoire car nous avons deviné une main tendue et nous avons lu les prémices d'une petite ambition sociale et humaine.

En tout cas, la spirale du raboutage des actions départementales semblait révolue pour que lui succède une ère nouvelle encore fragile.

Comme au poker nous avons « brûlé une carte » avec notre abstention et comme au poker, la rivière n'a rien donné sinon qu'une mauvaise carte.

En principe « brûler une carte » évite la tricherie... en principe...

Mais nous nous sommes trompés à défaut de l'avoir été.

Aussi nous n'avons jamais été dans « une posture », comme on ne cesse de nous l'asséner, parfois même préventivement quelques minutes avant un débat plénier.

Mais aussi pendant les débats, à l'exemple de la commission permanente du 17 octobre dernier qui nous laisse un très mauvais souvenir mais ce n'est pas la seule.

Une commission permanente pour laquelle nous n'oublions pas qu'il nous à été rappelé l'inutilité, sinon a demi mot l'interdiction d'engager des débats ou de faire des propositions.

Le cadre d'une CP ne se prêtant pas à l'exercice d'échanger ensemble.

Les « dites propositions » que nous avons évoqués à plusieurs voix ayant été corrigées par une cinglante réplique nous apprenant qu'il y avait assez de compétences, autres que celles de l'opposition pour entendre ou apprécier les urgences sociales et y répondre le moment venu.

Preuve qu'à défaut de 49.3 qui n'habille pas l'arsenal expéditif du règlement de l'assemblée, il est tout de même possible d'étouffer l'exercice démocratique lorsque les débats ne sont ouverts au public et qu'ils ne sont pas retransmis sur les réseaux sociaux via le site Somme.fr

Seul le prononcé fait foi

La main tendue, furtivement aperçue il y a quelques mois, s'est rétractée et le poing semble s'être refermé.

Il n'en fallait pas davantage pour ruiner les quelques efforts philanthropiques au lendemain des départementales.

Aussi, le Débat d'Orientation Budgétaire qui nous invite à livrer un point de vue et des propositions pour l'exercice 2023 ressemble un peu à nous demander de rédiger une lettre au Père Noël.

Et comme les enfants pas sages, il est certain que nous n'aurons pas ce que nous demanderons.

A moins d'un miracle de Noël, sans illusion, nos dernières contributions et propositions ayant toutes essuyées des rejets très fermes, hormis le coup de pouce alimentaire pour entretenir l'illusion de la main tendue.

Plutôt que le père Noël, nous nous effrayons du père fouettard et des coups de martinet aux mauvais vilains garnements pas sages que nous sommes à trop désirer dans le DOB pour le bien vivre des Samariens.

Un DOB qui pourrait être accompagné d'un débat sur les bonnes pratiques pour échanger et respecter les avis pluriels des 46 élus de l'assemblée.

Nous ne commenterons donc pas le contexte national comme nous le faisons tous les ans, mais que vous analysez dans le document, au risque qu'on nous rappelle de nationaliser les débats et de faire de la politique politicienne !

Nous nous limiterons à la surprise de lire « une demande d'inscription dans la constitution d'une disposition qui interdit au gouvernement de présenter une mesure aggravant les dépenses locales, sans augmenter leurs ressources » alors que nous dénonçons depuis des années les entraves à la libre administration de notre collectivité garantie par la constitution sans jamais avoir trouvé à nos côtés d'alliés de la majorité.

Et de poursuivre que nous avons rappelé tous les ans le montant de la dette due de l'État au département concernant les restes à charges non compensés depuis 20 ans et qui dépasse aujourd'hui le milliard.

Comme tous les ans nous attendrons en vain le titre de recette que nous aurions pu adresser symboliquement à l'État.

Nous ne commettrons aucun commentaire de contexte Départemental à la différence des précédents exercices, ce serait inutile, on nous le ferait remarquer.

Ce n'est pas de la résignation, c'est de l'écologie mentale et physique pour nous éviter des démonstrations qui seront moquées, méprisées et d'éviter de prendre des coups car c'est assez désagréable.

Tout au plus nous sourirons du satisfecit commenté de « remarquable » pour célébrer page 33 l'épargne brut et le désendettement ou « l'enthousiasme » autour d'autres dispositifs...

J'ai gardé un vieux numéro de l'Huma des années 50, on pouvait y lire « l'extraordinaire performance » des vaches russes donnant plus de lait que les vaches américaines.

La communication fait école et elle a encore un bel avenir.

Le Département a défini des grands principes de son action, la volonté d'augmenter le pouvoir d'achat des Samariens, de répondre à leurs besoins... (page 9 de votre doc stratégique 2022-2028) mais nous n'y retrouvons pas l'action au-delà des intentions.

Les perspectives des recettes dues aux multiples dotations de l'État laissent entrevoir une légère augmentation à défaut d'une suppression prochaine de la CVAE, il faut bien répondre à la souffrance patronale à défaut d'entendre les cris des familles martyrisées par la flambée des prix.

Seul le prononcé fait foi

Aussi les orientations politiques départementales 2023 sont la continuité de la continuité molle.

Nos différends sont-ils majeurs ? A vous de juger.

Il est proposé une enveloppe de 80 millions sur le mandat pour les collèges de la Somme lorsque 2 établissements sont en prévision de reconstruction, que nous n'avons toujours pas de PPIC pour l'ensemble des 50 collèges publics et qu'il reste 84 % d'Aides Programmées à mandater.

Ou lorsqu'il est proposé de remettre les allocataires du RSA au travail forcé pour offrir une main d'œuvre bon marché alors que nous défendons le travail bien rémunéré et le SMIC à 1900 euros brut.

Nous ne portons pas la même conception de la valeur travail et nous rappelons que nos dispositifs d'aides par l'insertion fonctionnent intelligemment comme l'a souligné dernièrement notre collègue Emmanuel Noiret dans les filières de l'agriculture.

Développons nos filières d'insertion et mettons en place une charte de progrès du Département avec les employeurs pour les accompagner financièrement dans la pérennisation de l'emploi d'un stagiaire, conférant des droits et devoirs aux employeurs et aux salariés, mais pas au rabais.

Maintenons une allocation spécifique du Département de 3 mois, cumulable avec le salaire pour tout allocataire retrouvant un emploi.

Voilà des dispositifs pour valoriser la valeur travail et non la dégrader à l'instar d'un ministre des finances qui ne veut pas indexer les salaires sur l'inflation pour que nous apprenions à payer plus en percevant moins.

Les restes à mandater de 94 % des AP se vérifie aussi sur les investissements pour l'accueil des personnes en situation de handicap, de 75 % sur les bâtiments à vocation culturelle ou 85 % sur les actions environnementales mettant en évidence notre proposition répétée d'avoir recours à l'emprunt pour faire vite et mieux.

Ce à quoi le document se refuse pour faire de l'épargne, du désendettement et de l'autofinancement l'action majeur du Département comme depuis les 7 dernières années.

Aussi les aides programmées n'existent que si elles sont suivies des crédits de paiements et la réalisation des investissements qui en réalité patinent.

Alertons aussi de la lettre reçue par les syndicats du SPASDIS s'inquiétant d'un budget en deçà des besoins, proche des chiffres de 2015 alors que si la progression budgétaire n'avait pas été interrompue elle serait de 33 millions aujourd'hui à comparer aux 26,5 millions de 2022.

Nous n'en rajouterons pas sur le malaise profond et endémique qui frappe nos agents du département, la souffrance au travail, les pressions, la surcharge, les externalisations, le recrutement de contractuels au risque qu'on nous rappelle comme il y a peu, notre appétence à n'entendre que les « nanards » ...

Un vœu sera discuté précisément sur ce sujet d'alerte majeur.

Le contenu de la politique territoriale également interroger et mécontente, notamment sur le refus d'intégrer les bâtiments éducatifs au détriment de la vidéo surveillance et l'exclusion des élus départementaux d'Amiens et l'amiénois sur ces mêmes dispositifs, chasse gardée entre les exécutifs départementaux et la capitale régionale.

Enfin la crise, les misères, les nouvelles pauvretés, les pleurs des personnes reçues dans nos permanences nous ont guidé à déposer une motion pour mettre en place un chèque coup de pouce face à la flambée des prix énergétiques et d'étendre nos dispositifs d'habiter mieux et de lutte contre les précarités énergétiques.

Nous y reviendrons lorsque nous parlerons de la motion en question.

Seul le prononcé fait foi

Comme nous proposons d'aider par convention les maraîchers, producteurs et éleveurs à l'installation de marchés de plein vent pour la vente de produits sains à petits prix, ce que nous ferons pour 4 quartiers d'Amiens du canton ouest et qui pourrait faire école partout.

Enfin nous souhaiterions que ce DOB enregistre notre souhait de délibérer au plus vite, comme le Code Général des Collectivités Territoriales nous y invite à la lecture de l'article L3123-9-2, sur la mise a disposition et modalités d'affectation du logement de fonction dénommé « Hôtel Gédéon de Forceville » ainsi que pour l'article L3123-19-3 fixant par une délibération annuelle , la mise à disposition de véhicules et de tout autre avantage en nature en précisant les modalités d'usage pour leurs bénéficiaires.

Gérald Darmanin veut être gentil avec les gentils, nous l'avons aussi exprimé dans notre propos, d'être méchant avec les méchants, nous l'avons exprimé aussi mais le moment est venu d'être juste avec les justes.

C'est ce qui nous anime afin que les dispositifs départementaux, protègent et aident mieux les publics fragilisés en cassant la tirelire.

Nous ne retrouvons pas dans ce DOB ces mesures à la hauteur des enjeux et des souffrances que vivent les Samariens et nos agents.

Voilà pourquoi nous agirions radicalement différemment de vous.

Encore une posture peut-être, mais nous ne nous satisferons pas d'une promesse en pain d'épice à quelques jours de la Saint Nicolas.

Discours d'ouverture du débat d'orientation budgétaire 2023 du 14-11-2022

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les vice-présidents,
Chers collègues conseillers départementaux,

Notre traditionnel débat d'orientation budgétaire s'ouvre dans une période à la fois incertaine et angoissante. La guerre, entamée par les russes le 24 février dernier, se poursuit aux portes de l'Union Européenne. En témoignage, la présence encore aujourd'hui, 9 mois plus tard, du drapeau ukrainien sur le fronton du bâtiment dans lequel nous siégeons. Jour après jour, ce conflit emporte des vies militaires et civiles. A coup de menaces, la peur du recours à l'arme nucléaire n'est plus une relique de la guerre froide. Cette peur n'est pas un souvenir de cours d'histoire, mais un sujet bien contemporain. Cette nouvelle réalité s'est installée en toile de fond de notre quotidien, qu'on évoque rapidement dans les journaux télévisés entre deux polémiques sans importance. Une sorte de routine infâme pour mieux oublier que la paix et la prospérité sur notre continent sont peut-être en sursis.

Mais cette guerre n'est pas la seule source d'inquiétude et d'angoisse à laquelle nous sommes confrontés. En lame de fond, les conséquences du changement climatique sont en train de nous rattraper. Les phénomènes climatiques exceptionnels se multiplient aux quatre coins du monde. 10% du territoire pakistanais était sous les eaux au mois d'août, touchant 33 millions de personnes et causant la mort de plus de 1.700 d'entre elles. Cette partie du monde peut nous paraître éloignée, mal équipée technologiquement pour faire face à ces risques, mais souvenez-vous de la fulgurance des inondations en Allemagne et en Belgique l'an dernier où on avait compté des centaines de victimes. La nature nous donne une leçon de modestie, mettant fin à l'illusion collective dans laquelle nous vivons, faite de progrès techniques et de contrôle des éléments. En France aussi ces éléments se déchaînent. Rien ne peut résister à la violence d'une tornade comme celle qui a frappé notre territoire. La multiplication des sécheresses et des canicules génère des tensions importantes sur la gestion de l'eau, une ressource dont nous n'aurions jamais imaginé pouvoir manquer dans la Somme.

Trente ans après le sommet de la Terre de Rio qui avait acté la nécessité d'agir, qu'avons-nous fait depuis ? Trop peu face aux défis. Rien qui ne sera suffisant pour ralentir l'emballement climatique que nous constatons tous. Jusqu'à la fin de la semaine, nous pouvons d'ailleurs constater un nouvel échec de la diplomatie internationale dans le cadre de la COP 27 à Charm el-Cheikh en Egypte. Les pays se rejettent encore une fois la

responsabilité. Les pays développés ont une responsabilité historique vis-à-vis du monde, pour avoir exploité les ressources naturelles et construit un système économique capitaliste mondialisé, responsable du réchauffement climatique. A moins que l'on incommode la seule responsabilité de leur malheur aux 33 millions de Pakistanaises et Pakistanais affectés par les inondations... Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, l'a clairement dit dans son intervention il y a quelques jours : "Nous sommes sur l'autoroute vers l'enfer climatique avec le pied toujours sur l'accélérateur. L'humanité a un choix : coopérer ou périr. C'est soit un pacte de solidarité climatique, soit un pacte de suicide collectif". L'habitabilité de notre planète est aussi en sursis.

Le dérèglement climatique explique en bonne partie la crise migratoire actuelle. Les 230 migrants qui étaient à bord de l'Ocean Viking ne sont qu'une illustration médiatique d'un phénomène d'ampleur. Le nombre de demandeurs d'asile en Europe retrouve les niveaux connus au moment de la crise migratoire de 2015 qui avait failli faire exploser l'Union Européenne. Partout sur le continent, l'extrême droite en fait son beurre. Après la Hongrie et la Pologne, les apprentis fascistes ont pris le pouvoir en Italie et soutiennent le gouvernement en Suède. C'est notre modèle démocratique tout entier qui pourrait désormais vaciller, emporté par une réponse autoritaire simpliste à des problèmes complexes.

Prenant en compte toutes ces menaces, l'horloge dite "de la fin du monde", élaborée par des universitaires de Chicago, se rapproche dangereusement du point fatidique de minuit. D'après les scientifiques, l'aiguille n'est plus qu'à 100 secondes de l'apocalypse. Nous serons bientôt dos au mur et tout doit être fait pour faire reculer l'horloge.

Ces menaces globales se traduisent déjà par des conséquences bien locales. Depuis quelques mois, nous réapprenons à vivre avec le risque de pénurie et avec une inflation galopante. Particuliers, entreprises, collectivités locales, agriculteurs, c'est toute la société qui se prend cette claque en pleine face. Mais encore une fois, au sein de notre société, nous ne sommes pas tous égaux. Si les plus fragiles sont les premiers à souffrir, désormais, la situation se tend considérablement aussi pour les classes moyennes.

Chaque semaine, le caddie des courses est un peu plus léger et le prix à la caisse un peu plus lourd pour le porte-monnaie. Plus de 6% d'inflation ont été enregistrés en octobre par rapport à il y a un an. Ce chiffre cache d'énormes disparités. Selon l'UFC Que Choisir, le prix des fruits et des légumes frais a bondi de 17,7%, les pâtes de 20%, la viande de 11% et même 30% quand elle est surgelée. Les produits laitiers coûtent 16% plus cher qu'en 2021

et pour les produits d'hygiène c'est une hausse de 11%. Les coûts pour se déplacer en voiture et se chauffer explosent également. Si la météo a été clémente jusqu'ici, permettant de ne pas allumer les radiateurs, on peut craindre un nouveau coup de massue pour les plus modestes quand le froid de l'hiver prendra place. Sans hausse de salaire, il est difficile, voire impossible, de compenser cette flambée des prix qui grignote le pouvoir de vivre. Pendant ce temps-là, TotalEnergie va verser près de 2,6 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires. Si vous cherchiez un profiteur des crises climatique et géopolitique, en voilà un.

Le Département a un rôle extrêmement important dans cette période d'inquiétude et d'angoisse planétaire. Nous avons bien compris au gré de vos interventions, Monsieur le président, que le Département ne pouvait pas tout. Mais c'est néanmoins notre devoir, la raison d'être de notre collectivité, que de tout faire pour amortir les chocs, aider celles et ceux qui se retrouvent en situation vulnérable, et pour rendre notre territoire résilient aux crises futures. Cela nécessite des réponses immédiates, des solutions court-termistes pour aider à faire face. À la manière du coup de pouce alimentaire au début de l'été, nous pouvons agir contre l'inflation galopante. C'est pourquoi nous portons, avec nos partenaires de l'opposition, une motion pour la mise en place d'un chèque coup de pouce énergie exceptionnel pour aider les Samariennes et les Samariens les plus en difficulté.

Mais nous devons aussi agir sur le moyen et long terme pour trouver des solutions durables afin d'adapter notre territoire aux enjeux de l'époque. 59000 logements dans la Somme sont des passoires énergétiques. Cela signifie que 24% du parc de logement de notre territoire est classé F ou G. Combien d'habitants de notre département vont se retrouver en grande précarité énergétique dans quelques semaines et quelques mois si les prix continuent de grimper ? On ne peut se résoudre à laisser des familles dans le froid tout l'hiver. Il faut faire un geste. D'autant plus que figure, dans le rapport consacré au débat d'orientation budgétaire 2023, l'idée d'un tel geste, je vous cite : "L'Assemblée départementale, enfin, examinera toute proposition contribuant au pouvoir d'achat des samariens, à l'instar des dispositifs qu'il a déjà pu mettre en œuvre avec le chéquier collégien ou l'aide alimentaire d'urgence". Nous sommes dans une situation d'urgence. C'est maintenant qu'il faut agir pour anticiper ce choc. Sinon des milliers de personnes basculeront dans la pauvreté, à l'image de files d'attentes déjà existantes d'étudiantes et étudiants qui s'étendent pour réclamer l'aide alimentaire.

Le combat contre la précarité est aussi intimement lié à nos politiques d'insertion. Ce public qui souffre plus que les autres de l'inflation a été pointé du doigt par vos déclarations

successives sur la conditionnalité du RSA. Tous les maux de notre société viendraient donc des bénéficiaires du RSA qui seraient des fainéants. Alors, il faudrait les remettre de force au travail. Cette position démagogique ne fait pas avancer les choses. Pire, vous nous avez toutes et tous perdus sur les modalités de votre plan. Ce que vous déclariez dans le Courrier Picard ne correspond pas à ce que vous avez déclaré dans cette assemblée en septembre. Ni à ce que vous avez dit à la télévision en octobre et encore moins à ce qui semble être le projet du gouvernement en novembre. Nous sommes passés de l'obligation au volontariat, de tous les bénéficiaires aux personnes en capacité de travailler sur le poste précis, du RSA au cumul RSA-salaire... Y a-t-il un réel projet ? Et si oui, lequel ? Sur le terrain, on constate une inquiétude grandissante face à ces informations contradictoires. La seule constante depuis votre sortie médiatique c'est une nouvelle mise à l'index des allocataires des minimas sociaux.

Parmi les symboles de la politique sociale du Département, il y a le traitement des auxiliaires de vie sociale. Elles sont un véritable pilier du lien social, notamment dans les zones les plus rurales de notre département. Ces zones où les personnes âgées et les personnes en situation de handicap se sentent si seules. Demain, se tiennent les Assises départementales des métiers de l'accompagnement. Parallèlement, l'appel à candidatures pour la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) auprès des services d'aide à domicile (SAAD) va être lancé. C'est un moment important où nous pouvons exiger l'amélioration des conditions d'exercice du métier d'auxiliaire de vie. Dans ce cadre, nous vous avons déposé une contribution avec un certain nombre de propositions pour revaloriser ce métier qui n'attire plus. Nous mettons notamment sur la table la hausse des frais kilométriques, le passage de 30 à 45 minutes d'intervention, la mise en place d'équipe du matin et d'équipe du soir ou encore la mise en place de binôme d'intervention pour certains bénéficiaires qui le nécessitent. Il y a urgence à sauver ce métier de ses maux structurels et de l'inflation.

Notre ambition sociale doit aussi dépasser le cadre des dispositifs à destination des administrés. Je parle ici de notre administration départementale. Faute de pouvoir augmenter les salaires au sein des entreprises, nous pouvons protéger le pouvoir d'achat des salariés du Département. Pour le moment, vous avez suivi les évolutions législatives avec le dégel du point d'indice pour accorder une hausse des salaires de 3,5%. C'est insuffisant. Après des années de gel du point d'indice, pendant lesquelles nos salariés ont perdu de l'argent, ce geste n'est pas à la hauteur des enjeux. Comme je le rappelais, l'inflation a augmenté de 6% en octobre 2022 par rapport à octobre 2021. Cette hausse des

salaires de 3,5% ne couvre même pas l'inflation. Les travailleuses et les travailleurs du Conseil départemental continueront donc de perdre tous les mois du pouvoir de vivre.

Au-delà de la question salariale, notre collectivité doit être un modèle de gestion de ses ressources humaines. Nous ne comptons plus les témoignages de titulaires et de contractuels qui nous alertent sur les conditions de travail au sein de notre maison : la surcharge de travail, le manque d'effectifs, la dureté du management, une surveillance accrue... Nous avons également noté dans les rapports une hausse des arrêts maladie cette année. Encore récemment, un syndicat du Service d'incendie et de secours partageait sa crainte de voir une dégradation de la qualité des secours. Alors même que nous n'avons jamais eu autant besoin du SDIS pour répondre à des phénomènes climatiques extrêmes.

Une étude indépendante sur les conditions de travail du personnel du Département permettrait de faire le point sur cette question. Nous aurons ainsi un bilan transparent et réalisé en toute indépendance et impartialité qui pourra nous permettre d'améliorer notre politique de ressources humaines. C'est le sens de la motion déposée par les groupes d'opposition pour un audit externe de grande ampleur.

Plus généralement, cela pourrait être l'occasion d'aller plus loin et repenser l'entièreté de notre management pour rendre nos salariés plus heureux au travail. On pourrait réfléchir à expérimenter la semaine de 4 jours, des aménagements plus souples ou encore une meilleure prise en compte de la surcharge de travail. Cette machinerie administrative et technique, faite de rouages humains, effectue un travail qui bénéficie à toutes les Samariennes et tous les Samariens. C'est notre devoir d'acteur public agissant pour le bien commun d'être un employeur modèle.

L'administration est le bras armé du Département. Et nous sommes confrontés à une crise d'une ampleur inédite qui nous contraint à agir. Je vous le rappelais en début d'intervention, le défi climatique n'est pas à l'horizon 2050 ou 2060 mais bel est bien dès aujourd'hui. Comme le préconisent les rapports du GIEC, notre collectivité doit se convertir à la transition écologique et emmener son territoire. Sobriété, efficacité, investissement et protection des plus faibles doivent être nos lignes directrices. Vous détaillez dans ce document d'orientation budgétaire, une nouvelle fois, un constat que nous partageons sur la menace climatique, la redéfinition de notre rapport à la nature et la part que doit prendre notre collectivité territoriale dans ce combat. Pourtant, nous nous interrogeons sur l'ambition et la mise en œuvre de celle-ci.

C'est en ce sens que nous proposons un cadre dans notre troisième motion, un programme transversal, pour faire entrer le Département dans une nouvelle dimension. La transition écologique doit être pensée dans toutes nos missions. Nous ne pouvons plus attendre. Pour une réduction ambitieuse de la consommation d'énergie, nous devons équiper au mieux nos bâtiments départementaux. On ne peut pas se contenter de la rénovation de deux collèges en 6 ans. Nous devons nous engager sur la rénovation de 50% de nos collèges avant la fin de la décennie. Tout le bâti départemental doit être repensé en conséquence. L'énergie ne sera plus jamais bon marché. Les investissements seront très rapidement amortis. Quant aux particuliers, ils doivent bénéficier d'une prime à la rénovation plus large. Pas seulement sur la condition des revenus mais également en termes de montant de l'aide. Le rythme de rénovation thermique des logements est très loin d'être satisfaisant. Si nous voulons accélérer dans la rénovation énergétique des 59000 logements passoires thermiques du département, nous devons avoir des dispositifs plus incitatifs. Les plafonds doivent être relevés et le reste à charge pour les particuliers réduit au maximum. C'est de cette façon que nous pourrions à la fois sortir des milliers de personnes de la précarité énergétique, protéger le pouvoir d'achat des habitants de notre département et réduire nos émissions de gaz à effets de serre.

En plus d'imposer la sobriété et l'efficacité énergétique, le Département doit adopter un rôle moteur en termes de production d'énergie. Où en est-on concernant la pose de panneaux photovoltaïques déjà promise l'an dernier ? Le Sénat a adopté en début de mois l'obligation de pose de panneaux photovoltaïques sur les parkings de stationnement de plus de 80 places dans un délai entre 3 et 5 ans à compter de l'été prochain. Les parkings des hypermarchés risquent d'avoir des panneaux solaires avant nos collègues. Le Département doit accélérer en la matière et montrer l'exemple.

La transition écologique et la sauvegarde de la biodiversité sont également des outils formidables pour améliorer le bien-être des Samariennes et des Samariens : le cadre de vie, l'alimentation, le rapport avec la nature. Nous avons la chance d'avoir un beau territoire, largement façonné par l'agriculture. Les agriculteurs, en particulier quand ils cultivent en conventionnel, sont particulièrement touchés par l'inflation. Le prix des intrants s'est envolé, en février 2022 il était déjà 20% supérieur à février 2021. Le soutien à l'agriculture biologique doit être renforcé. En l'occurrence, nous devons augmenter notre taux de produits issus de l'agriculture bio et locale dans nos cantines. La désimperméabilisation des cours des collèges d'ici cinq années permettra aussi de créer un cadre plus agréable pour les jeunes.

Cette transition écologique est un tout. C'est un cap pour refaçonner notre projet de société qui répond à la question : Que laisserons-nous à nos enfants ? Notre seul objectif ne doit pas se limiter à léguer un Département en bonne santé financière. Il faut que cette bonne santé soit environnementale. Que l'on puisse encore vivre et bien vivre dans la Somme. Faire un Département du bien vivre, ce n'est pas faire de notre Département un immense hangar pour accueillir des plateformes logistiques. Les Samariennes et les Samariens méritent un meilleur cadre. Le choix formulé par le secrétaire général de l'ONU présenté aux Etats de la planète entre "coopérer ou périr, un pacte de solidarité climatique ou un pacte de suicide collectif" vaut également pour notre société, notre collectivité. Nous avons le devoir de conduire cette ambitieuse transition écologique, sans laisser une partie des territoires et des gens sur le bord de la route. Sinon, nous échouons.

En marge de notre débat d'orientation budgétaire je voudrais revenir sur les quelques ajustements financiers que nous réalisons à cette session car ils illustrent la suite de mon propos.

Et notamment la situation financière du Département qui affiche toujours des marges de manœuvre importantes. Nous constatons par exemple que les recettes de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) sont en augmentation de près de 3m€ d'euros. Les Droits de Mutation suivent visiblement la même pente avec une péréquation qui est en dépassement de près d'un m€, certainement synonyme de recettes dynamiques.

Ces bonnes nouvelles permettent par exemple de faire en grande partie aux dépenses supplémentaires liées au contexte récent, comme l'élargissement du Ségur ou la revalorisation, insuffisante, du point d'indice en juillet.

Cela démontre que **le débat sur l'autonomie financière des collectivités** doit être mené avec beaucoup de sincérité : si nous partageons la nécessité de garantir, notamment constitutionnellement, l'autonomie des départements, entre autres, il nous faut mettre sur la table des discussions de façon transparente l'ensemble des leviers et des données. Et évoquer également des mécaniques de péréquation horizontale plus importantes. Certains départements bénéficient de contexte et de situations plus favorables : il faut qu'ils contribuent de manière plus importante à une solidarité financière entre départements, en faveur de ceux moins favorisés. On ne peut concevoir 2 types de citoyens selon l'endroit où l'on vit : force est de constater qu'aujourd'hui il vaut mieux naître ou vieillir dans les Hauts-de-Seine que dans la Somme.

La relative bonne santé financière des collectivités, que vous relevez en vous appuyant sur les travaux de la Cour des Comptes, se traduit aujourd'hui avec une **forte épargne** de précaution. Certaines collectivités ont ainsi souhaité thésauriser plutôt que d'utiliser pleinement leurs ressources ou de diminuer leurs impôts. Ainsi l'épargne nette des Départements progresse de 70,5 % ! (c'est même + 37,4 % par rapport à 2019, à périmètre constant : cela dépasse largement les conséquences de la crise sanitaire du COVID.)

S'il est de bonne gestion que de se prémunir face à d'éventuels aléas, **il est aussi primordial que les départements, acteur majeur des Solidarités, jouent à plein leur rôle fort dans l'accompagnement social des populations.**

Et c'est là que le bât blesse.

Nos concitoyens font face à des difficultés croissantes. La précarité s'accroît. La pauvreté s'installe.

Et, malgré quelques efforts ici où là, notre intervention n'est pas à la hauteur.

Quelques exemples :

- Le FSL : Il a ainsi été inscrit au Budget Primitif de 2022 une subvention de fonctionnement de 1,9 M€. La contribution de fonctionnement 2023 devrait être de 1,815 M€, avec un budget global constant.... Vous avez bien entendu : nous allons diminuer notre contribution au FSL ! Ce dispositif qui permet notamment de faire face aux impayés d'énergie et de loyers, alors que les prix s'envolent et que nos concitoyens ne peuvent plus se chauffer. Pour les investissements, comme les années précédentes il n'y aura pas de financement par une contribution dédiée, ni recours à l'emprunt.

Nous faisons des propositions précises pour le Budget 2023 au travers de notre vœu « pour faire face à la hausse des énergies », notamment sur les dépenses de chauffage ou la rénovation thermique des logements

- Sur la question alimentaire : pas un mot sur le choc d'inflation que nous subissons avec une augmentation à 2 chiffres : quid du chèque alimentaire en 2023 ? Notre proposition, que vous avez reprise en 2022, sera t'elle reconduite ? Quel dispositif innovant pour accompagner la transition de nos exploitants agricoles ?
- Sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens ou de nos agents : comment aller au delà des obligations légales et tenter de rattraper les baisses de pouvoir ? Je m'associe par exemple aux propositions de nos collègues du groupe Avenir Solidaire et Durable sur les métiers de l'accompagnement qui seront faites aux Assises départementales

De plus avec la Loi de programmation des dépenses publiques, nos futures dépenses seront largement encadrées. En cas de dépassement de l'objectif de Dépenses Réelles de Fonctionnement (les DRF), les collectivités concernées pourront se voir limiter l'accès aux dotations de soutien à l'investissement de l'Etat ainsi qu'au futur fonds de transition écologique.

En clair cela signifie que nous ne pourrions rattraper les retards accumulés. Notre capacité à intervenir sera freinée : à la fois par les outils de l'Etat ainsi que par notre capacité à faire.

Car, même si je ne saurais le systématiser, notre capacité à faire, à engager, à dépenser a été entamée : travailleurs sociaux insuffisants, ou mal déployés, territoires désertés, opérateurs fragilisés, dispositifs sous-utilisés, dépenses d'investissement réelles insuffisantes. Pour déployer des politiques publiques, il faut des moyens humains et de l'ingénierie. Nous payons certainement les conséquences de la saignée de votre plan Refondations. Les agents du département souffrent et, à bien des endroits, ils ne sont pas assez nombreux.

L'exemple de la nécessité de prendre un rdv afin de bénéficier des récents chèques alimentaires (opération Coup de pouce) le démontre de façon anecdotique. Le recours massif aux agents contractuels en est un autre indicateur. D'ailleurs les effectifs permanents sont encore annoncés à la baisse (- 16 postes) dans ce DOB pour 2023 !

Dans un autre registre je m'interroge sur la sectorisation des collèges et notre capacité à dessiner une carte scolaire pour les 10 ou 15 prochaines années.

Je vous demande d'ailleurs sur ce sujet de repousser l'échéance de mise en œuvre de cette nouvelle carte. Il faut du temps et de la concertation sur ce sujet. Je vous demande de décaler son éventuelle application à la rentrée 2024.

D'autres indicateurs ou informations, comme au SDIS par exemple, nous indiquent également des interrogations sur le sens des missions et la valorisation ou l'engagement de nos agents. C'est pourquoi, au travers d'un vœu sur la question RH, nous souhaitons que notre département et ses agents soient regardés et accompagnés avec un regard extérieur et nouveau. Il s'agit de mieux comprendre, et donc de mieux répondre, à ces difficultés RH, notamment les crises de recrutement et de vocation, qui nous mettent déjà en difficulté pour remplir nos missions.

Sur le volet investissement, les chiffres actuels ne connaissent pas le rebond naturel post Covid : avec environ 100 millions prévus de dépenses réalisées en 2022, nous avons des difficultés à dépasser notre intervention de 2021, 95 m€, pourtant largement impactée par la crise sanitaire. **D'ailleurs le Département n'aura pas recours à l'emprunt cette année ... Combien de famille, de foyers ou d'entreprises samariennes rêveraient d'autofinancer leurs investissements !**

Enfin, et c'est une préoccupation que nous avons déjà exprimée à de nombreuses reprises, **la transition écologique devrait être la colonne vertébrale de nos politiques publiques.**

Dans les orientations politiques (page 53) j'ai lu, avec satisfaction mais également un peu avec de stupéfaction que les choses allaient bouger :

« L'été caniculaire qui vient de s'achever, marqué dans la Somme par le déclenchement de nombreux feux agricoles, favorise la prise de conscience des citoyens sur la menace pour l'humanité que constituent le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Pour garantir l'avenir de notre planète et de ses habitants, **un nouveau modèle de développement est nécessaire.** Le changement de paradigme s'impose dans tous les domaines de la vie. Il convient de redéfinir notre rapport à la nature, à travers nos façons de produire, de nous nourrir, de nous déplacer, de consommer. Il s'agit aussi de se réconcilier avec le nécessaire et le souhaitable pour une gestion durable des ressources. »

Quelle audace ! Quelle force ! Même Sandrine Rousseau paraît fade à côté de cette déclaration.

Le département de la Somme allait devenir le territoire vert, le département champion de la transition.

On allait voir ce qu'on allait voir !

Et ... pschitt ... je n'ai rien vu ... ou si peu ...

C'est comme le RSA conditionné : on allait voir ce qu'on allait voir en remettant au travail ces assistés qui ne veulent rien faire ... et puis pschitt ... 3 vagues lignes dans ce DOB ... aucune précision, aucune information, aucun calendrier ... cela ressemble à un coup de communication sur un sujet populiste.

Où est le nouveau modèle de développement ? Où est la gestion durable des ressources ?
En tout cas nous sommes loin des enjeux sur les quelques dispositifs existants qui ont tendance à ronronner. Et sur d'autres nous continuons à réfléchir ... alors qu'il faut agir, à l'instar de nombreux autres collectivités qui ont radicalement changé de braquet.

Sur la rénovation thermique des logements, nous restons dans les pas de l'ANAH sur une intervention qui ne tient pas compte de la situation des propriétaires occupants les plus modestes, incapables de pouvoir engager des travaux importants mais indispensables : la Cour des Comptes vient pourtant d'étriller ces dispositifs dans une note rendue publique le 28 octobre : elle estime que les politiques de rénovation énergétique sont peu efficaces, mal évaluées et manquent de cohérence.

Sur la question de la production d'énergie où sont les engagements chiffrés pour être moins dépendant du modèle fossile ?

Sur la question de l'artificialisation des terres, avec la ZAN, où sont les propositions afin de construire le « nouveau modèle de développement » : quid des conséquences sur les plans habitat, sur la construction de logements, quid des Friches industrielles et leur requalification Rien !

Sur la question des mobilités, aucune intervention conséquente nouvelle ... mise à part une expérimentation de plateformes mobilités pour les bénéficiaires du RSA ... Rien ou presque ...

Rien sur **la question agricole et le nécessaire changement de paradigme**

Rien sur **la qualité de l'air**

Rien de nouveau ou si peu sur **la prévention des risques climatiques** (Conty : comment prévenir et anticiper ?), rien de nouveau sur l'érosion du littoral ou la montée des eaux ...

Quid aussi de la question plus générale de l'eau ?

Il y a urgence :

- après l'épisode de sécheresse cet été, qui augure d'un avenir difficile sur notre ressource en eau (le Préfet a annoncé encore la semaine dernière, à mi-novembre que les mesures «Sécheresse» concernant le bassin versant de l'Avre continuaient de s'appliquer ...),
- avec la pollution des nappes phréatiques dans l'Est où déjà des communes ne peuvent plus recourir à leurs captages,
- ou encore les conséquences hydrologiques du CSNE notamment sur son alimentation en eau : quelle conséquence réelle sur le bassin versant de la Somme et sur la Haute Somme

Quelles réponses dans ce débat d'orientation du Conseil départemental ? Rien ou presque ... Pendant que la planète brûle les objectifs du Département de la Somme sont parfaitement résumés à la page 47 de votre document :

« - Maîtrise des deux ratios fondamentaux : niveau de l'épargne brute et capacité de désendettement;

- l'équilibre entre endettement et autofinancement ;

- Non surestimation des recettes;

- Pas de reprise anticipée du résultat qui sera constaté au Compte Administratif 2022. »

On se croirait à l'Assemblée Générale d'une multinationale du CAC 40 ... A quoi serviront ces ratios lorsque l'essentiel est interrogé ...

Seul le prononcé fait foi

Voilà tout est dit.

Ne changez rien. Tout va bien ...

Des samariens de plus en plus nombreux ne peuvent plus se chauffer ou se nourrir correctement mais le département n'opèrera pas de reprise anticipée de son résultat.

Ne changez rien. Tout va bien ...

La planète brûle, les rivières sont asséchées, de nombreux habitants de notre département n'auront plus d'eau potable dans les années qui viennent mais nous équilibrerons notre endettement et notre autofinancement.

Ne changez rien. Tout va bien ...

INTERVENTION de Madame Margaux DELETRE

au nom du groupe Unis pour la Somme

14 novembre 2022

Merci Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Nous sommes 3 jours après les commémorations du 11 novembre et je voudrais avoir une pensée sincère pour toutes les personnes mobilisées une nouvelle fois dans ce département à l'occasion de la célébration de l'armistice : les porte-drapeaux, les associations patriotiques, les orchestres, les élèves, leurs professeurs, les communes, les élus : merci à tous ceux qui font vivre le devoir de mémoire. Nous y sommes attachés, nous le soutenons, nous l'encourageons et nous continuerons de le faire car le devoir de mémoire, c'est celui qui nous permet de ne jamais oublier. Et retenons cette image du drapeau européen flottant dans la ville de Kherson libérée ce 11 novembre 2022 et qui nous montre, encore une fois, que, comme le disait Paul Ramadier, « faire l'Europe, c'est faire la paix ».

Quelques mots – à l'occasion de ce Débat d'Orientation Budgétaire – au nom des élus du groupe Unis pour la Somme.

L'année dernière, souvenez-vous : dans un contexte sanitaire encore bien incertain, nous remercions une nouvelle fois les soignants, nous agissons pour que le picard soit enseigné à l'école (à l'UPJV par exemple aujourd'hui, les formations pour apprendre à le dispenser sont ouvertes), nous parlons d'expérimentation sur le champ du handicap, d'une implication plus forte pour notre alimentation ou encore nous rappelions que durant tout notre mandat, il nous faudrait veiller à : ouvrez les guillemets : « intégrer systématiquement l'adaptation au changement climatique dans nos politiques, veiller à la sobriété énergétique et poursuivre nos efforts ». Fermez les guillemets.

Un an après, même si nous continuons à bénéficier du rebond de l'économie qui a suivi la crise sanitaire, impossible d'occulter les bouleversements profonds qui se sont produits en 2022 impactant évidemment immédiatement des hommes, des femmes et des enfants =

- la guerre en Ukraine dont on suit avec impuissance et colère l'évolution chaque jour depuis février ;
- un contexte politique national tendu
- un été caniculaire inquiétant et une accélération du changement climatique
- l'inflation record qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies et qui impacte les ménages, les entreprises, les collectivités avec l'envolée des coûts des matières premières
- la crise énergétique avec l'explosion des coûts de l'énergie
- les incertitudes de l'indépendance des finances des collectivités
- mais aussi le poids délirant des réseaux sociaux et de la désinformation des jeunes, la hausse des atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires

...

Autant d'éléments, autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives et qui sont sources d'inquiétudes chez les français et chez les samariens.

Ce débat mes chers collègues, ces orientations dont nous allons donc parler aujourd'hui s'inscrivent dans un contexte qui appelle à l'immense responsabilité de chacun d'entre nous.

L'année dernière, dans le contexte sanitaire encore bien incertain, nous avons su placer notre collectivité en première ligne sur les fronts économiques et sociaux. Il nous faut poursuivre et agir constamment dans l'intérêt des gens de ce département. Nous répondrons toujours présent pour soutenir les plus fragiles, pour accompagner nos populations et pour assurer la continuité du service public départemental.

Connaissance du terrain, réactivité, proximité : je veux saluer au nom de tous mes collègues de la majorité, l'implication des agents du Département, dont je salue l'immense travail fait sous une direction compétente.

Seul le prononcé fait foi

Grâce à vous tous, l'action publique est efficace, en proximité et le département apparaît aux yeux des pouvoirs publics et des citoyens comme légitime.

Vous avez depuis bien longtemps – nous avons – démontré notre attachement au Service public et en sa continuité. Nous continuerons à le renforcer pour la prochaine année en se dotant d'un budget qui maintient le cap des équilibres :

- amélioration de la situation financière amorcée dès le mandat précédent
- épargne brut qui nous permet de recourir avec justesse à l'emprunt et stabiliser notre encours de dette
- non surestimation de nos recettes
- et surtout un niveau élevé de l'investissement d'un Conseil départemental plus que jamais au service des collectivités, au travers notamment de l'ambitieuse dotation territoriale qui permet l'appui aux projets de nos communes et de ses habitants.

Et ce dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques qui appelle, pour les années 2023 à 2027, à la maîtrise des dépenses contraintes malgré des augmentations non négligeables pour notre collectivité que vous avez tous en tête : entre autres : la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et des aides à domicile, la hausse des coûts de l'énergie, l'augmentation des dotations aux SDIS...

(sans pouvoir bénéficier de nouvelles recettes d'équilibre.)

La Vice-Présidente en charge du budget, chère Isabelle, saura vous l'exposer plus précisément.

Dans ce contexte de crise inédite, les mesures de pouvoir d'achat décidées par notre assemblée :

- le coup de pouce alimentaire
- le chéquier collégien
- ou encore le financement de l'augmentation de salaires issues du Segur

ont été salutaires, mais nous savons qu'elles ne suffiront pas pour les familles les plus vulnérables.

Collectivité des solidarités, nous continuerons à soutenir les plus fragiles dans la lignée du budget 2022, placé sous le signe de la solidarité sociale et territoriale avec une attention toute particulière portée à nos plus jeunes et à nos aînés.

Sur **l'enfance**, bien évidemment : le renforcement des actions de prévention et l'action éducative en milieu ouvert, le maintien du chéquier collégien d'un montant de 80 euros pour tous les collégiens mais aussi pour aux enfants accueillis en établissement spécialisés. S'agissant de nos collègues, je veux témoigner du formidable travail fait par l'ensemble des agents qui oeuvrent au quotidien pour permettre à nos jeunes de pouvoir apprendre, grandir en toute quiétude mais aussi d'avoir accès à une alimentation saine, de qualité et durable, véritable principe d'égalité parce que l'alimentation – je le rappelle - ne doit pas être un critère de différenciation sociale et nous pouvons nous réjouir de notre démarche d'approvisionnement local pour les cantines des 66 collèges, salués par les familles et les producteurs.

Ayons en tête aussi les très belles cérémonies qui se sont tenues dans certains de nos collèges, en hommage au Professeur Samuel Paty assassiné il y a deux ans par l'islamisme politique mû par une chaîne de haines. La nation française toute entière était alors meurtrie, touchée au cœur d'elle-même et de ses valeurs républicaines. Alors que 720 atteintes à la laïcité ont été signalées dans les établissements scolaires en octobre, n'oublions pas la menace d'un fondamentalisme islamique qui veut mettre à genou la liberté d'expression et plus encore l'universalisme des lumières qui forge notre esprit national. Et le meilleur repart face à l'obscurantisme, c'est la République. Quelque soit notre rôle, nous avons le devoir de la défendre et d'enraciner ses valeurs chaque jour, de soutenir les professeurs qui sont de véritables sentinelles du savoir et nos agents qui permettent que nos collèges, véritables lieux de vie où doit s'exprimer le savoir et le respect, puissent parfaitement fonctionner pour permettre à nos élèves de grandir en toute quiétude.

Sur le **grand âge**, nous avons toujours cette volonté intacte de prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le bien vivre à domicile.

Je veux saluer, au nom des élus du groupe de la majorité, l'engagement des personnels qui accompagnent les plus fragiles et saluer les formateurs du médico-social qui cherchent des solutions pour faire face à la perte de vitesse et au manque d'attractivité de certains diplômes et métiers du médico-social. Le président s'engage à leurs côtés et à la veille des assises, nous leur redisons notre total soutien et notre volonté d'agir pour leur permettre de trouver des solutions et que les travailleurs puissent être dans les meilleures conditions possibles : le bien

Seul le prononcé fait foi

vieillir et le grand âge sont des grands enjeux des prochaines années, il s'accélère mécaniquement et tout doit être fait pour limiter les inégalités territoriales et respecter les droits fondamentaux des personnes âgées.

Sur l'insertion

Notre politique se veut intergénérationnelle et ne doit laisser personne sur le bord du chemin. C'est aussi tout le sens de l'immense chantier d'insertion et de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, avec une mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il faut permettre à quiconque de pouvoir s'émanciper et s'épanouir sur notre territoire par la valeur travail. C'est tout le sens du RSA conditionnel que nous avons appelé de nos vœux et nous attendons avec impatience la décision de l'Etat de nous choisir comme département pilote.

Sur le Sport :

Il y a rarement débat car vous savez notre volontarisme. Je salue moi aussi l'arrivée de Monsieur Favre, notre nouveau directeur des sports avec qui j'aurai plaisir à travailler dès aujourd'hui. Nous soutenons de très nombreuses associations, nous accompagnons nos sportifs, nos athlètes, nous concertons et nous irons plus loin encore avec la perspective d'événements mondiaux majeurs pour que le sport puisse vivre dans chacun de nos territoires. C'est aussi notre objectif quand nous incitons aux initiatives de sport santé pour améliorer le bien-être des samariens : je pense au bus Sport Santé qui sillonne (proprement) nos routes départementales pour aller à la rencontre des habitants et inciter à la reprise d'une activité sportive.

Sur la culture, réjouissons-nous du succès de notre saison culturelle, elle a démarré, vous l'évoquiez Président, avec le Printemps du Département, elle s'est terminée avec le Festival de Saint-Riquier, RDV culturel incontournable du nord de la France dont l'ouverture et les nouveautés ont touché et séduit un public issus de toutes les couches générationnelles en quête de moments d'évasion et de partage.

Nous l'avions démontré en accompagnant le secteur culturel durement touché lors du Covid, nous réaffirmons notre soutien. Les dossiers de demande d'aide sont nombreux : nous voyons en cela un bon signal de reprise et nous nous réjouissons d'accompagner l'expérimentation de nouveaux dispositifs touchant des publics souvent éloignés de la culture.

Enfin, je voudrais aborder la question de l'écologie, dont nous portons la cause au quotidien sans idéologie, de manière concrète et pragmatique. Après l'été caniculaire et les différentes intempéries qui ont durement touché la France mais aussi notre département dont la commune de notre collègue et Vice-président Pascal Bohin que nous saluons pour sa gestion, bien sûr que nous devons évidemment continuer d'agir et aller plus loin, c'est une évidence. Mais qu'il est insupportable d'entendre Frédéric Fauvet sur ce sujet. Nous nous retrouvons tous sur ce sujet, arrêtons de tergiverser ou de questionner notre ambition. Nous n'avons pas attendu 2022 pour agir. Bien sûr que la transition se fait de manière transversale en impulsant des dynamiques vertes dans toutes nos politiques. C'est un cap que nous avons, tous, partout – je rappelle le nombre de PCAET dans notre département, tous les EPCI, même ceux qui n'y étaient pas obligés, en ont adopté. La bonne intelligence, c'est d'accompagner, c'est de mutualiser et c'est d'avancer ensemble. Participons mes chers collègues à la fresque du climat proposée ici-même dans quelques jours.

Vos élus de la majorité seront au RDV Président. Au RDV de cette fresque, au RDV des politiques à construire.

PRISE DE PAROLES DOB 2023
LUNDI 13 NOVEMBRE 2022
GROUPE SDCI

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Objet principal de notre session, le DOB est l'un de ces moments dans la vie de notre collectivité où se dresse notre élan, nos orientations, nos politiques publiques pour les habitants de notre beau département. Il pose les fondamentaux d'action publique que nous entendons poursuivre pour agir dès à présent dans le quotidien des Samariens.

L'action du département est essentielle, elle permet d'agir sur la vie et les problèmes de ses habitants : leurs conditions de vie et de subsistance, l'éducation de leurs enfants, l'accompagnement de leurs parents, leurs déplacements du quotidien, leurs loisirs...

Ce DOB va nous permettre d'échanger sur les multiples projets qui rythmeront la vie de notre collectivité en 2023 dans un contexte budgétaire départemental serein : le Département de la Somme est actuellement en bonne santé financière.

Notre situation est celle d'une collectivité, depuis l'arrivée de cette majorité, qui est bien gérée, peu endettée. On peut se féliciter des politiques qui ont été conduites ces dernières années qui nous permettent aujourd'hui d'investir sans fragiliser nos finances.

Les orientations budgétaires qui nous sont aujourd'hui présentées dans le cadre du DOB s'inscrivent toutefois dans un contexte international/national de tensions (invasion en Ukraine, épisodes caniculaires : les défis climatiques, alimentaires nous concernent tous). Nous vous soutiendrons Monsieur le Président pour accompagner notre collègue et Maire de Conty, Pascal Bohin, et tous ses administrés pour les aider à se relever du drame qu'ils viennent de subir.

A ce contexte de tensions, nous avons une situation économique et sociale fragilisée, une dégradation inquiétante des comptes publics nationaux, avec un avenir incertain sur le pouvoir d'achat des Français.

Dans ce contexte, le département sera une nouvelle fois fortement sollicité, comme il l'a été en 2020, 2021, 2022 au titre de la gestion de la crise sanitaire, de l'action sociale et du plan de relance.

Comme je vous l'ai indiqué Monsieur le Président, le lundi 10 octobre dernier, au cours de ma prise de parole annonçant la création du groupe Somme Droite Centre et Indépendant, nous sommes aujourd'hui le 2^{ème} groupe de votre majorité. Et à ce titre nous serons force de propositions pour vous accompagner dans la déclinaison du programme électoral pour lequel les samariennes et samariens ont conforté cette majorité, nous ont renouvelé leur confiance.

Je remercie, enfin, les services pour leur mobilisation, leur travail sur la préparation du DOB.

Notre groupe a attiré votre attention sur un certain nombre de points dans la préparation de ce DOB qui vont dans le sens de l'amélioration du pouvoir d'achat des Français :

Un exemple : La mise en place d'une aide au transport L'augmentation du prix des carburants a nettement impacté le pouvoir d'achat des Français. Aujourd'hui, certains salariés n'arrivent plus à finir le mois, et se retrouvent à devoir sacrifier certaines dépenses au profit du carburant qui leur permet d'aller travailler.

Le Conseil départemental de la Somme doit intervenir en permettant aux samariens de récupérer du pouvoir d'achat grâce à une aide au transport, comme le fait le conseil régional des Hauts de France. Nous souhaitons par cette aide soutenir et valoriser le travail. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que le Conseil départemental de la Somme propose de **mettre en place une aide aux transports de 20€ par mois pour tous les salariés travaillant à plus de 10 kilomètres de chez eux (aide qui sera limitée à ceux qui gagnent moins de 2,5 smic) ne pouvant pas utiliser de transport en commun ou son vélo.**

Il est important que le département de la Somme aide ceux qui travaillent. Nous sommes très attachés à la valeur travail.

Nous souhaitons également que certains dispositifs existants gagnent en clarté car très peu connus par les personnes concernées : je peux évoquer la prise en compte des transports des personnes handicapées dans leurs familles (à l'occasion de deux fois l'an : Noël et anniversaire...).

Je conviens que ces propositions relèvent d'une action dans le cadre des orientations politiques du futur budget 2023, nous souhaitons indiquer que l'un des marqueurs de ce nouveau groupe de la majorité est celui de la solidarité en étant force de propositions pour **l'amélioration du pouvoir d'achat des samariens.**

La situation de crise que nous traversons nous amène à renforcer mes chers collègues, **le cœur de notre action, la solidarité**, le soutien aux plus fragiles : **notre département est un acteur majeur des solidarités.**

Nous souhaitons témoigner au sein du groupe Somme, Droite, Centre et Indépendant de notre soutien à tous les travailleurs sociaux, médico-sociaux, partenaires associatifs, bénévoles, qui agissent ainsi chaque jour pour resserrer les maillons de la chaîne de solidarité territoriale.

Evidemment, je n'oublie pas les sapeurs-pompiers, extrêmement mobilisés ces deux dernières années pour lutter contre la propagation de la Covid-19 et cet été pour lutter contre les incendies. Je n'oublie pas nos agents qui sont mobilisés au quotidien au services des habitants de notre département.

Comme vous l'aurez compris Monsieur le Président, cher Stéphane, notre action collective est celle du mieux vivre en Somme.

Pour conclure mon propos, le Président de l'Historial de la Grande Guerre que je suis ne pouvait pas ne pas partager un constat sur la fréquentation par nos enfants de ce très beau musée de France A l'heure où nous venons de commémorer le 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre, nous ne devons jamais oublier l'Héroïsme de tous ceux qui ont combattu pour notre liberté, leur courage nous oblige, le devoir de mémoire nous oblige.

Aujourd'hui, **à peine 1/3 de nos collégiens** viennent dans le cadre du programme d'histoire de 3^{ème} découvrir l'Historial, sur Péronne et Thiepval, et les chemins de bataille, que j'appelle les chemins de la mémoire de la Somme. Vous en conviendrez tous, c'est trop peu. Le constat est simple, si nos élèves ne viennent pas en 3^{ème}, ils ne viendront plus.

J'ai pu échanger le 11 novembre, mais aussi au cours d'autres journées, comme les journées du patrimoine ou celle du printemps du département, avec de nombreuses familles. Bien souvent, les parents redécouvraient l'Historial après une 1^{ère} visite qui remontait...au collège, quand pour certaines, c'étaient la 1^{ère} fois !!!

Nous pourrions proposer à tous les collégiens samariens dans le cadre de leur parcours éducatif et culturel au collège de venir avec leur classe visiter l'Historial. Cela pourrait s'organiser dans le cadre d'une prise en charge des couts d'entrée et des frais de déplacement par le département, qui sont, pour ces derniers, un obstacle majeur, un frein à l'accès à la culture, encore plus dans la ruralité.

Il s'agirait ici d'un marqueur fort du département dans ces orientations budgétaires, dans sa politique d'actions culturelles et du devoir de mémoire.

Je vous remercie, Monsieur le Président, mes chers collègues de votre attention

Guillaume DUFLOT
Président du groupe
Somme Droite Centre Et Indépendant